



SOCIOLOGIE DES MIGRATIONS

Sylvie Mazzella



QUE SAIS-JE ?

Sociologie des migrations

SYLVIE MAZZELLA



Introduction

Les migrations internationales sont le reflet du monde, écrit Aristide Zolberg : elles résultent des dynamiques engendrées par les structures politiques, économiques et culturelles. Elles sont le reflet ainsi que le pouls et le moteur d'un monde interdépendant, impulsant de nouveaux échanges culturels et économiques, contribuant à la restructuration sociale des sociétés d'accueil et de départ, et à la reconfiguration des appartenances nationales, sociales et familiales au sein et au-delà des États.

Le nombre de migrants dans le monde a triplé en quarante ans (atteignant 3 % de la population mondiale). Le phénomène migratoire international, défini par la mobilité volontaire ou forcée de populations d'un pays à un autre (à la différence de la migration interne), n'est certes pas nouveau en soi et ne date pas du XX^e siècle. Il s'accompagne d'un imaginaire qui perdure à travers les siècles : l'étrange étranger ne cesse de fasciner en même temps qu'il inspire la peur, entre accueil et rejet. Il a toujours été sujet de légendes et de rumeurs. La nouveauté se situe dans la nature des flux migratoires qui a changé aussi bien par son ampleur que par la diversité même des catégories de migrants (étudiants, expatriés, réfugiés, demandeurs d'asile, clandestins, travailleurs transfrontaliers, saisonniers, binationaux...). En réaction à ces flux et en fonction des changements d'attitude des

pays d'accueil au gré des fluctuations de l'économie, les notions de « seuil de tolérance » et de « risque migratoire » font alors leur apparition. Tous les spécialistes s'accordent aujourd'hui sur le fait que les migrations internationales se sont socialement et géographiquement diversifiées. Le migrant est toujours à la recherche d'un monde meilleur et représente le plus souvent une des figures du dominé, mais plus qu'hier, pour échapper à son destin, il a à sa disposition un choix plus large de stratégies, de destinations possibles, de mode de relations au pays d'accueil comme au pays d'origine. Les trajectoires, les motifs et les effets de ces migrations sont complexes et multiples : elles sont d'ordre économique, politique, éducationnel, climatique, familial, ethnique, religieux, personnel. Ces flux sont constitués d'hommes, de femmes et d'enfants, seuls ou accompagnés, et touchent toutes les classes sociales et d'âge dans de nombreux pays. La dimension quantitative et l'évolution qualitative des flux migratoires confèrent aujourd'hui à cette question une place importante sur l'agenda international.

La question migratoire est évidemment commune à toutes les sciences sociales, mais l'approche sociologique s'avère primordiale pour comprendre son fonctionnement, ses transformations comme ses mécanismes. Le regard sociologique, porté au-delà de l'espace national, est particulièrement utile à la compréhension des liens d'appartenance et du poids des logiques migratoires dans la structuration des rapports sociaux de classes, de sexe, de générations. Il

permet de révéler des situations de domination sociale, de violences physiques ou symboliques, auxquelles les migrants doivent faire face en développant des stratégies de contournement et de résistance. Le regard sociologique est aussi utile à l'analyse de l'évolution du principe de souveraineté des États. Interroger l'État-nation à partir des migrations permet en effet de considérer l'étendue de son action au-delà de ses frontières géographiques. Ceci dans un contexte où l'exercice du pouvoir politique et les modalités d'action du contrôle étatique des frontières se sont profondément transformés depuis la fin des années 1990 croisant des enjeux de souveraineté d'État et de régionalisation à des logiques de marché. On assiste à des processus d'externalisation du contrôle depuis les pays de départ, à une privatisation et technicisation de la surveillance des frontières et à la multiplication d'accords politico-juridiques binationaux et multilatéraux. Dans ce contexte, les flux migratoires du Sud vers le Nord constituent un enjeu sécuritaire autant que démographique et économique, et des organisations intergouvernementales (OCDE, Unesco, Eurostat, OIM, OIT) réfléchissent à de nouveaux critères statistiques afin d'évaluer « le risque migratoire ». Politiques migratoires, politiques sécuritaires et politiques d'asile tendent à se confondre. Quel profil du bon candidat à l'émigration se dégage de la sélectivité administrative depuis le pays de départ ? Quelles inégalités d'accès à l'espace régional, par exemple européen, les politiques migratoires actuelles produisent-elles ? Le monde contemporain se trouve en outre devant un immense déficit d'institutions juridiques internationales ou transnationales qui auraient

le pouvoir d'imposer de réelles régulations collectives et de réelles protections sociales à l'échelle mondiale. Les déboutés du droit d'asile, de plus en plus nombreux, formeraient-ils désormais une nouvelle catégorie d'apatrides ?

La sociologie permet par ailleurs de saisir le phénomène dans ses formes nouvelles comme celles des migrations pendulaires. On y trouve ainsi des outils féconds à l'analyse de la spatialisation de l'expérience sociale dans la migration. Tout un courant de recherche propose un renversement de perspective qui consiste à traiter un groupe, celui des migrants étrangers, jusque-là considéré comme dominé dans l'espace urbain, comme dominant dans l'espace transnational. Le migrant – qu'il appartienne à l'élite intellectuelle ou économique, qu'il soit ouvrier, travailleur saisonnier, petit commerçant, jeune clandestin ou mère de famille – déploie des stratégies innovantes de mobilité et participe de l'échange de formes matérielles et immatérielles entre les pays (transferts financiers, de biens, de valeurs, d'idées, de savoirs et de savoir-faire). Ces transferts ne sont pas sans effets sociétaux profonds sur la société d'accueil comme dans la société d'origine. Quel type de relations sociales ce mode de vie pendulaire sur deux ou plusieurs pays produit-il ? Quels changements entraîne-t-il dans les rapports sociaux de sexe et de générations ? Si les migrations saisonnières ont toujours existé, il ne s'agit plus seulement d'ouvriers agricoles, mais d'individus qui vivent, seuls ou en famille, entre deux pays dont ils ne savent plus forcément lequel des deux est le « leur ».

Le sens des flux connaît aussi une inflexion significative. Longtemps, les lignes de division Nord-Sud (pays développés, pays en développement) sont restées prépondérantes dans un cadre d'analyse dominant qui insistait sur les facteurs structurels de la mobilité (push and pull factors). Les flux migratoires à l'échelle du monde restent certes inégalement répartis en pôles économiquement et symboliquement hiérarchisés : l'Europe est le premier continent d'accueil de migrants internationaux, suivie par l'Asie, l'Amérique du Nord, l'Afrique et enfin l'Amérique latine-Caraïbes. Mais si les migrations du Sud vers le Nord demeurent très importantes (97 millions), viennent en deuxième position les migrations Sud-Sud (74 millions), puis les migrations Nord-Sud et Nord-Nord (respectivement 40 et 37 millions), le restant étant constitué des migrations Est-Ouest et Ouest-Est. Les flux Sud-Sud prennent particulièrement leur essor. Ils se recomposent à la faveur de l'apparition de puissances économiques mondiales comme la Chine, l'Inde et le Brésil, mais aussi les Émirats arabes unis, qui attirent de jeunes migrants internationaux qualifiés ou non. On assiste à une diversification des flux et reflux non seulement entre pays riches et moins riches, mais aussi entre pays en voie de développement et puissances émergentes. Ainsi, des entrepreneurs chinois se rendent dans les pays d'Afrique et inversement des entrepreneurs africains vont en Asie ; des étudiants partis faire leurs études dans les pays riches reviennent diplômés en Inde ou en Chine.

Les effets de la crise économique et financière de 2008

invitent de surcroît à revisiter certaines analyses et dessinent de nouvelles tendances : quand les têtes de pont (parents et amis pionniers dans la migration) n'ont plus les ressources économiques et symboliques suffisantes pour assumer les nouveaux arrivants dans le pays d'accueil, les obligations morales envers ces derniers s'affaiblissent, voire disparaissent... On constate que les soldes migratoires jusque-là dynamiques dans les pays d'accueil ont tendance à chuter jusqu'à devenir négatifs à l'instar de l'Espagne en 2011. Par ailleurs, des destinations vers des pays plus pauvres, parfois anciens pays colonisés, (re)deviennent attractives pour les classes moyennes de certains pays industrialisés (ou pour de jeunes retraités) qui ne voient plus de perspectives de promotion sociale dans leur pays.

Au-delà d'un contexte de crise économique, une série de questions se pose : de quelles manières les questions de promotion et de déclassement social se traduisent-elles dans la migration ? Les mobilités se construisent différemment selon la classe sociale du migrant, selon qu'il est cadre, étudiant, ouvrier ou commerçant, selon son statut, diplômé ou non, légal ou illégal, ou selon son pays d'origine. Quelles relations sociales ces positions sociales différenciées rendent-elles possibles ? Quelles précarisations sociales les migrations de travailleurs temporaires engendrent-elles et pérennisent-elles ?

Ce livre est l'occasion de faire le point sur ce que le renouvellement des approches permet de comprendre aujourd'hui du « phénomène migratoire ». Le but n'est

pas tant de dresser un état exhaustif de la recherche dans le vaste champ des études migratoires, ni même de choisir entre les principales familles de pensée de la discipline, que de dégager quelques-uns des principes de synthèse les plus importants en sociologie des migrations. La démarche proposée ici est de rapprocher la sociologie des migrations de la sociologie de l'immigration, de mettre en dialogue deux courants de recherche souvent étanches que sont la sociologie de l'intégration et la sociologie des migrations internationales, cette dernière ayant été renouvelée par une sociologie des migrations transnationales.

Chapitre I

Comprendre un monde en mouvement

Dans quelle ère « civilisationnelle » sommes-nous et comment la caractériser ? Le terme de « mondialisation » (globalization en anglais) est devenu depuis une vingtaine d'années un des éléments clés du vocabulaire des sciences humaines et sociales, et les approches qui interrogent la spatialisation de l'expérience sociale au regard du phénomène de mondialisation ont été particulièrement foisonnantes ces vingt dernières années, surtout dans les pays anglo-saxons. Bien plus que le signe d'un phénomène de mode académique, ces approches traduisent un « tournant global des sciences sociales », selon Alain Caillé et Stéphane Dufoix, contribuant tout à la fois à une meilleure compréhension des phénomènes associés à la globalisation qu'à l'étude des transformations disciplinaires entraînées par l'emploi de la notion même de « global ». En sociologie, ce tournant a donné naissance à différents courants de recherche : une ethnographie globale, des études culturelles postcoloniales, une sociologie constructiviste des relations internationales, une socio-anthropologie transnationale des migrations. Pour appréhender le phénomène migratoire, une sociologie des migrations

s'est développée depuis plus de vingt ans, anglo-saxonne au départ, qui privilégie l'espace de circulation et met en évidence la capacité d'action du migrant. Que nous apprend-elle ? Quels sont ses apports et enjeux ? Quelles sont les raisons de l'actuel enthousiasme pour des problématiques revendiquant le transnationalisme ? Et les raisons qui expliquent que cette approche institutionnalisée aux États-Unis et en Angleterre reste encore mal reconnue par la recherche française et européenne ? Le présent chapitre explore la perspective transnationale, ses limites et sa portée.

I. – Trans-, in-, ex- : quel préfixe pour l'analyse des migrations ?

Le mot migration est emprunté au latin *migratio* qui signifie « passage d'un bout à un autre », et qui est dérivé de *migrare* « s'en aller d'un lieu, changer de résidence, sortir », et quelquefois « transgresser ». Dès le XVI^e siècle, ce mot a le sens de « déplacement d'une population qui quitte son pays pour un autre » et se substitue au mot *transmigratio* plus ancien qui apparaît dès le XII^e siècle.

Le terme de *migratio* est contemporain du premier grand mouvement de population que suscite la découverte de l'Amérique, dès les années 1530-1540. S'ensuivent alors des débats passionnés entre théologiens où il s'agit de

savoir dans quelles mesures les indigènes sont différents des Européens, et si les Espagnols, en l'occurrence, peuvent coloniser le Nouveau Monde et dominer les indigènes amérindiens par droit de conquête. Lors de la controverse de Valladolid en 1550, deux thèses s'opposent, l'une défendue par l'aristotélicien Juan Ginés Sepúlveda et l'autre par le dominicain Bartolomé de Las Casas : la colonisation institutionnelle par la force pour le premier et la colonisation pacifique pour le second. Cette volonté de justification de la conquête d'un peuple par un autre, qui occupe les discours de l'époque, s'accompagne d'une importante transformation structurelle dès le tournant du XVI^e siècle, celle de la formation d'un système d'États en Europe (à l'origine du « système-monde moderne », selon Immanuel Wallerstein) qui met en œuvre différents réseaux (gestion des populations et de « la force de travail », transport, commerce, communication) [1]. L'esclavage y acquiert une dimension systématique et conduira au deuxième mouvement de migration, massif et forcé, celui de la traite des Noirs au XVIII^e siècle. D'emblée se joue ainsi entre les XVI^e et XVIII^e siècles, entre les conquistadors et les négriers, le double sens de la migration de masse : le déplacement de population volontaire, conduit par un groupe dominant ; celui subi par un groupe dominé. Les grandes invasions, les conquêtes et les colonisations d'un côté, les diasporas, les exodes et les déportations de l'autre.

Deux phénomènes se développent au cours du XIX^e siècle, du fait même de la transformation de

l'exercice du pouvoir politique et économique, celui de la colonisation et de l'immigration. C'est en effet à partir du XIX^e siècle que la modernisation des sociétés européennes accélère et diversifie les migrations internationales qui atteignent une ampleur sans précédent. Avec l'essor des transports, la révolution industrielle précipite l'exode rural et suscite la traversée des continents et des mers par des dizaines de millions de personnes. Celles attirées par les grandes cités européennes fournissent une main-d'œuvre bon marché à l'industrie naissante, les autres, en quête d'un nouveau monde où trouver une place, rejoignent des pays neufs tels que le Canada, les États-Unis ou l'Australie. Ils sont ainsi une cinquantaine de millions d'hommes et de femmes en plus d'un siècle, de 1820 à 1930, à s'embarquer vers les Amériques, avec un pic d'un million par an en moyenne entre 1880 et 1914.

Les migrations continuent de gagner de l'ampleur au cours des XX^e et XXI^e siècles : le nombre de migrants internationaux passe de 75 millions en 1965 à 191 millions en 2005, avec un rythme de croissance supérieur à celui de la population mondiale. Le phénomène migratoire se répartit en des flux différents : migrations de travail, légales ou clandestines, migrations d'étude, réfugiés, demandeurs d'asile, regroupement familial, mineurs isolés... Aujourd'hui, on estime à plus de 200 millions les migrants dans le monde, dont la moitié de femmes. Afin de comprendre ce fait social mondialisé particulièrement complexe, les études en sociologie des migrations internationales se développent

et se centrent le plus souvent sur la qualification des espaces parcourus par le migrant, la fréquence des déplacements et les causes de départ (migrations forcées, migrations volontaires). Elles portent un intérêt particulier au rôle des organismes nationaux et supranationaux dans l'organisation des migrations à l'échelle du monde. Elles se différencient de la sociologie de l'immigration qui s'intéresse à la question de l'intégration et de l'installation de celui qui a migré, soumis aux contraintes de la société d'accueil. La perception dominante de l'immigré jusque dans les années 1980 est, sans surprise, celle d'une force de travail d'hommes seuls venus de pays plus pauvres, compte tenu du fait même que l'immigration tout au long des XIXe et XXesiècles est une immigration massivement ouvrière. Les cadres théoriques élaborés par les sciences sociales pour analyser les situations migratoires sont alors en grande partie tributaires de la position socialement dévalorisée des travailleurs immigrés. Ainsi, les études sur la migration qualifiée, autres que celles dénonçant une fuite des cerveaux, y sont quasi absentes. De même, les travaux sur l'émigration sont soit inexistants, soit à la remorque de la « science de l'immigration », comme le constate le sociologue Abdelmalek Sayad [2]. À cela, il y a selon lui une raison majeure : penser le phénomène migratoire suppose de penser d'un côté l'absence, de l'autre la présence. Une pensée, nous dit Sayad, capable d'assumer un présupposé insoutenable pour la société d'origine : la reconnaissance d'une perte pour le pays et qui plus est d'une perte qui n'est pas provisoire. Le

sociologue identifie trois âges de l'émigration algérienne en France. Dans le premier âge, la communauté paysanne kabyle choisit au sein de chaque famille un « délégué à l'émigration » répondant aux critères de l'excellence paysanne pour assurer la survie de leur communauté, dans la mesure où celle-ci n'est plus autosuffisante. C'est alors « une émigration ordonnée ». Le temps de l'exil est limité. Si le séjour de l'émigré vient à s'allonger, il y a réprobation de la communauté aussi bien envers l'émigré qui se désolidarise du groupe qu'envers la famille qui n'a pas su contrôler son « mandaté ». Dès le deuxième âge, la durée de l'émigration s'allonge, c'est le « provisoire qui dure ». La communauté paysanne commence à perdre le contrôle de son émigration. Les liens s'épuisent, et l'idée du sacrifice qui existait alors disparaît. Le troisième âge, la « colonie algérienne en France », consacre cette séparation : la communauté algérienne en France devient complètement autonome. Cette phase est marquée par le regroupement familial qui devient massif après l'indépendance de l'Algérie. Dès les années 1970, Abdelmalek Sayad a insisté sur la nécessité de prendre en compte la question de l'émigré afin de comprendre la condition de l'immigré algérien en France. Ses travaux ont analysé inlassablement le lien qui relie l'immigré à la société d'origine et à la société d'installation en termes de double absence. L'immigré n'est ni d'ici ni de là-bas, il est doublement exclu. L'émigration est alors analysée comme une véritable déchirure sociale, politique, spirituelle dans la trajectoire sociale de l'individu.

Bien que plaçant au cœur de leur analyse la question du migrant entre ici et là-bas, les études en sociologie des migrations transnationales, qui fleurissent dans les années 1990, présentent l'envers du projet de Sayad : le paradigme « ni d'ici ni de là-bas » se substitue en « ici et là-bas ». Une sociologie de la double absence a fait place à une sociologie de la double présence.

Si elles sont proches, la figure du migrant et celle de l'immigré ne se confondent pas entièrement [3]. Elles peuvent quelquefois désigner la même personne successivement dans son parcours de vie ou simultanément désigner des individus différents mais liés, inscrits dans une même histoire familiale ou commerciale par exemple, ou simplement dans un même territoire dont ils concourent à l'organisation sociale. Un des principaux hiatus entre les sociologies de l'immigration et des migrations est la qualité d'agent attribuée à l'immigré par l'une et d'acteur attribuée au migrant par l'autre. La première présuppose le poids des déterminismes sur l'individu, quand la seconde insiste sur ses capacités stratégiques, opposant in fine la passivité de l'immigré et l'activité du migrant. Ces deux traditions de recherche qui se rencontrent encore rarement ne sont pourtant pas inconciliables. Elles sont même complémentaires dans leur façon d'appréhender les différentes formes d'appartenance sociale et territoriale.

Les bouleversements sociaux du phénomène migratoire et les liens évidents entre l'approche assimilationniste et l'approche transnationale [4] invitent à réinterroger la

place de l'étranger dans la société et à concilier une sociologie de l'immigration et une sociologie des migrations. Ainsi, étudier l'immigré en lien avec sa société d'origine, ce n'est pas seulement se donner la possibilité d'une meilleure compréhension de sa socialisation dans le pays d'accueil, c'est renverser la perspective, opérer un « champ/contrechamp », balayer tout l'horizon de son action, saisir le sens de son parcours. Ce point de vue permet de mieux questionner les liens d'appartenance : appartenance binationale « ici et là-bas », multiappartenances « ici, là, là-bas et ailleurs... », ou de non-appartenance « ni d'ici ni de là-bas ». Il évalue mieux l'horizon des possibles qu'ouvre une situation migratoire. Suivant cette perspective, une recherche sur les associations de migrants turcs en Allemagne met en évidence que les pratiques des organisations transnationales des migrants sont aussi marquées par la façon dont ces organisations articulent leur orientation transnationale avec l'impératif de l'intégration [5]. Elle montre comment ces associations-là gèrent de manière très variée la pression d'intégration de la société d'accueil. Si les associations religieuses, notamment sunnites, ont des difficultés avec la représentation publique de leur caractère transnational, en raison de la menace terroriste, d'autres associations d'ordre politique et économique peuvent communiquer publiquement leur orientation transnationale et la mettre en avant. Ces dernières associations parviennent à relier leur transnationalisme à leurs exigences d'égalité des droits des migrants dans la société d'accueil en participant notamment activement aux débats sur

l'intégration. Elles occupent alors une double position sociale, représentant dans la société d'immigration allemande l'« altérité » et en même temps les « non-étrangers ». C'est aussi ce que soulignent d'autres études menées notamment auprès de Marocains en Belgique ayant acquis la nationalité belge, et qui vivent des formes de participation citoyenne aussi bien dans le pays d'origine qu'en Belgique [6].

II. – Succès et limites du transnationalisme

Depuis la fin du XVIIIesiècle et la Révolution française, comme le souligne Ernest Gellner, les États-nations ont eu pour principe d'organisation et de légitimité la coïncidence entre le peuple – ou la collectivité historique, ou l'« ethnie » ou le « groupe ethnique » – et l'organisation politique [7]. C'est au nom de ce principe qu'ont été menés tous les mouvements de revendication nationaliste. C'est toujours au nom de ce principe que la carte de l'Europe fut redessinée après la Première Guerre mondiale. Imposer une langue commune, inventer et diffuser une histoire nationale par l'école et les institutions académiques, entretenir par des rituels une mémoire collective ont été des instruments utilisés pour créer la nation comme nous le rappelle Dominique Schnapper. Le processus d'« assimilation » des populations s'est inscrit ainsi dans la logique de l'État-nation même si les États-nations ont toujours été

historiquement et culturellement hétérogènes [8]. Avec le passage au XXI^e siècle, et dans un contexte de croissance des échanges des biens et des services économiques, des flux financiers et des informations, les analyses sur le temps de l'État-nation triomphant et l'ère des nationalismes seraient-elles devenues obsolètes ? Serions-nous désormais entrés dans un nouveau monde cosmopolite où les vieilles frontières nationales de l'État-nation seraient affaiblies, voire abolies ? Autrement dit, la mondialisation des échanges produirait-elle des individus « a-nationaux », au sens où ils seraient inscrits dans les mouvements mondiaux de l'économie et abstraits de toute détermination nationale ?

La thèse d'un affaiblissement de l'État-nation divise le monde de la recherche entre ses défenseurs, qu'on retrouve en particulier en sociologie des migrations transnationales, et ceux qui préfèrent parler d'une reconfiguration ou d'un redéploiement des modalités d'exercice du pouvoir étatique. Les analyses s'accordent toutefois sur le constat d'un monde plus unifié par l'évolution des échanges commerciaux, par le flux des capitaux, des populations, des marchandises et des informations, en même temps qu'il devient plus évident que ce même monde est générateur de nouvelles hiérarchisations géopolitiques, d'inégalités sociales et de nouvelles tensions et crises sociales.

C'est le sociologue Roland Robertson, pionnier dans l'étude de la mondialisation, qui introduira dès la fin des années 1980 la notion de « globalisation » pour signifier l'intensification des relations à l'échelle du globe. Si pour

les uns la « globalisation » renvoie à un processus d'intégration faisant du monde un ensemble d'interactions à l'échelle planétaire, pour d'autres (comme Immanuel Wallerstein et Roland Robertson), attentifs aux connexions locales et régionales, la « globalisation » est justement le moyen de mettre en exergue le caractère morcelé du pouvoir politique et des relations économiques inégales et, partant, d'ériger le rapport du local et du global en objet de réflexion sociologique. Robertson soutient que la culture mondiale et la culture locale ne sont pas deux forces opposées en désaccord, comme le terme « mondialisation » pourrait le suggérer, mais travaillent ensemble. Par la suite, des sociologues et anthropologues se situant dans le champ d'une anthropologie culturelle de la globalisation et du postmodernisme (parmi eux, Anthony Giddens, Ulf Hannerz, Ulrich Beck, Zygmunt Bauman, George Marcus, Arjun Appadurai, Saskia Sassen, John Urry) envisagent l'étude du phénomène social de mondialisation et ses effets sur la vie en société. Dans son ouvrage *La Globalisation, une sociologie*, Saskia Sassen souligne que l'approche sociologique, qui a tardé à s'intéresser à ce phénomène, se révèle aujourd'hui plus que jamais indispensable pour montrer en quoi la globalisation est bien ancrée dans des institutions et des lieux précis et a des effets sociaux.

1. La notion de « transnationalisme » dans le monde anglo-saxon.

– Il faudra attendre les années 1990 pour qu'en

sociologie, dans la mouvance d'une géographie sociale et d'une anthropologie culturelle se réclamant du tournant postcolonial et des cultural studies, les migrations fassent l'objet de nombreux travaux qui renouvellent le champ d'étude. La notion de « transnationalisme », introduite par des spécialistes de l'économie politique internationale pour décrire le développement du capitalisme au-delà des frontières nationales dès les années 1970 (Robert Keohane et Joseph Nye), est réemployée par les anthropologues et les sociologues au début des années 1990 et présentée comme le produit du capitalisme mondial. L'emploi de cette notion s'inscrit dans une réorientation plus large de la politique scientifique américaine, comme nous l'avons vu, qui encourage les études sur la mondialisation des flux, des échanges et des communications.

Le débat scientifique sur le thème du transnationalisme dans le champ des études migratoires émerge publiquement en 1992 suite à une recherche menée par trois spécialistes d'anthropologie sociale, Nina Glick Schiller (University of New Hampshire), Linda Basch (Wagner College) et Cristina Szanton-Blanc (University of Columbia), éditée sous le titre *Towards a Transnational Perspective on Migration*. Elles définissent alors le transnationalisme comme l'ensemble des processus par lesquels les migrants construisent des champs sociaux (social fields) reliant leur pays d'origine et leur pays d'installation [9]. Les migrants développent et maintiennent de multiples relations – familiales, économiques, sociales, institutionnelles, religieuses et

politiques – qui construisent des appartenances entre plusieurs nations. Leurs analyses des relations sociales régulières entre les Haïtiens bien installés à New York et ceux de la diaspora dans différents pays sont devenues des textes référents [\[10\]](#). Partant de l'analyse du lien entre au moins deux univers – both here and there –, ces auteurs cherchent à sortir d'un cadre binaire d'analyse qui oppose mobile et sédentaire, migrant et non-migrant, émigré et immigré, citoyen et non-citoyen dans les problématiques migratoires.

Au milieu des années 1990, le débat scientifique anglo-saxon sur les migrations se concentre essentiellement sur des dynamiques sociales initiées par des migrants (acteurs transnationaux) qui transgressent les frontières nationales pour surmonter la pauvreté, l'impuissance et l'exclusion où le capitalisme économique les a relégués renforçant une démarcation entre, d'un côté, l'ouverture des frontières aux flux de capitaux et aux services et, de l'autre, la fermeture accrue d'une migration de travailleurs à bas salaire. La doxa qui consiste à considérer les « dominés » du Sud comme une masse passive incapable de prendre son destin en main et tout juste bonne à imiter les dominants du Nord, et une certaine réification des frontières culturelles et sociales dont sont porteuses bien des approches liées aux area studies, sont autant de visions auxquelles l'approche des migrations transnationales propose d'apporter des points de vue alternatifs. Ces textes vont inciter les chercheurs à considérer le transnationalisme comme le nouveau paradigme des questions migratoires actuelles, imposé

par le contexte mondial, et venant renouveler un certain épuisement des idées d'État-nation, d'appartenance nationale, mais aussi d'ethnicité et de pluralisme culturel. On assiste à une grande remise en question des concepts (déjà discutés) d'intégration, d'assimilation. Il apparaît plutôt que les groupes sociaux ne sont pas nécessairement définis par un territoire national donné, mais qu'eux-mêmes créent par leurs mouvements, leurs réseaux ou encore leur imaginaire, la connexion à des espaces déterritorialisés. Cette piste de réflexion a conduit de nombreux chercheurs à délaisser la notion d'assimilation, mais aussi celle de communauté ethnique, au profit de la notion de communauté transnationale, jugée plus ouverte et plus apte à la mise en évidence de nouvelles formes collectives d'appartenance sociale, dont les intérêts, les valeurs et les comportements dépassent les frontières. D'autres chercheurs américains tels qu'Alejandro Portes (Princeton University), Luis Guarnizo et Patricia Landolt (Johns Hopkins University) ont contribué à populariser la thématique transnationale durant ces années 1990 à partir notamment d'enquêtes menées sur la migration latino-américaine aux États-Unis et le binationalisme. Selon ces chercheurs, « les va-et-vient des mouvements d'immigrants ont toujours existé, mais ils n'avaient pas acquis jusqu'à tout récemment la masse critique et la complexité nécessaire pour parler d'un domaine social émergent. Ce champ est composé d'un nombre croissant de personnes qui vivent deux vies : parlant deux langues, ayant des foyers dans deux pays, et gagnant leur vie par un contact continu et régulier à travers les

frontières nationales. Les activités dans le domaine transnational se composent de toute une gamme d'initiatives économiques, politiques et sociales [11] [...] ». De son côté, Steven Vertovec, professeur d'anthropologie transnationale à Oxford University, a conduit un important projet international de recherche entre 1997 et 2003, le « Transnational Communities Programme » de l'Economic and Social Research Council qui a donné une grande visibilité et légitimité à cette approche désormais institutionnalisée dans de grandes universités anglo-saxonnes.

2. L'approche transnationale en France

L'approche transnationale n'a pas eu un succès académique comparable en France. Cette approche reste relativement peu enseignée dans les universités, tout comme une sociologie internationale qui traite de la « globalisation » ou de la « mondialisation ». Sans doute l'idée républicaine d'intégration sur fond d'universalisme citoyen, dominante en France, freine son développement. Plus encore, le soupçon de libéralisme dogmatique frappe ces recherches qui semblent ignorer le rôle de l'État et minimiser les rapports de domination et de hiérarchisation sociale.

Pierre Bourdieu en particulier a porté une attaque assez virulente contre ces approches et semble avoir donné le ton dans les milieux académiques. Dans des travaux parus en 1998, il a qualifié la mondialisation de mythe, de pseudoconcept prescriptif et dénoncé l'inculcation d'une

idéologie néolibérale dans les recherches en cours avec des conséquences sociales néo-impérialistes. Sans être aussi radicaux, d'autres chercheurs s'interrogent : la mondialisation est-elle inédite dans son ampleur et dans ses formes ? Le succès même d'un champ relativement nouveau et l'engouement mondial qu'il suscite – mesuré à l'aune du grand nombre de titres publiés sous ce label – justifie la crainte de certains qu'il ne s'agisse que d'un phénomène de mode académique de plus. Des problématiques mises en avant par les approches transnationales peuvent apparaître comme l'invention de l'eau tiède. Elles remettraient en partie sur le devant de la scène un questionnement sur la comparaison (ses difficultés théoriques et méthodologiques) déjà soulevé en sociologie internationale. Des mises en garde sont aussi émises contre les dangers d'approches trop larges et générales en ce sens qu'elles pourraient amener à négliger les contextes précis, seul cadre permettant d'accéder à la signification du comportement des acteurs sociaux, de leurs motivations et de leurs attentes. Pour d'autres enfin, seule la sociologie de l'immigration est légitime à penser une sociologie critique de l'État-nation et à être enseignée. La thématique de l'immigration reste un terrain privilégié en France où la pensée d'État – ou « l'esprit d'État », selon Pierre Bourdieu – se projette à la manière d'un miroir. Cela dit, bien que le débat scientifique sur le transnationalisme se développe surtout dans l'espace académique de langue anglaise, la recherche française a su indéniablement s'engager dans cette voie ces vingt dernières années, et beaucoup de réponses ont été apportées à ces réserves depuis. Il faut

noter les travaux pionniers d'Alain Tarrus [\[12\]](#) en ce domaine qui, dès le début des années 1990, avance la notion de « territoire circulatoire », reprise et discutée ensuite dans bien des travaux. Il faut également souligner l'engagement notoire de la Revue européenne des migrations internationales sur la thématique qui y consacre régulièrement des numéros spéciaux dont un sur Pratiques transnationales – mobilité et territorialités et un autre sur Migration, transnationalisme et diaspora et traduit les textes d'auteurs anglo-saxons qui font référence dans le champ. Des groupes de chercheurs, tels l'Association française de sociologie et son réseau Migrations, Altérité et Internationalisation, liés aux réseaux de l'AISLF (Association internationale des sociologues de langue française) et de l'ESA (Association européenne de sociologie), échangent régulièrement sur la thématique des migrations transnationales au niveau international. Des laboratoires de recherche CNRS en France, comme Migrinter à Poitiers – qui réalisera un « bilan des travaux sur la circulation migratoire » dès 1997 – et l'Urmis-Soliis à Nice, ont particulièrement œuvré à l'enseignement et à la diffusion de la recherche transnationale. En 1999, la Mission recherche (MiRe) de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a lancé en France un appel d'offres sur les « Circulations migratoires [\[13\]](#) ». Par ailleurs, l'Union européenne a encouragé le lancement de recherches dans le domaine des études euro-méditerranéennes dès la fin des années 1990, à un moment où l'intégration des économies et la libre circulation des échanges, dans l'UE nouvellement créée, provoquaient de nouvelles

dynamiques migratoires (alimentées par les pays du Sud et de l'Est), et posait l'enjeu politique de la disparité entre pays tiers et pays intégrés. Au début des années 2000, la politique européenne de la recherche (6e PCRD) a financé à hauteur de trois millions d'euros un réseau d'excellence, constitué de 33 institutions de recherche en sciences sociales et coordonné par la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (Aix-Marseille Université, CNRS), qui a pour objectif principal de construire un espace euro-méditerranéen de la recherche autour de trois axes « mémoires, conflits, échanges ». Ces programmes ont permis d'analyser les effets de la construction européenne sur un plus large espace euro-méditerranéen et l'évolution du rôle politique des pays périphériques (dits tiers) dans le contrôle des frontières.

Depuis 2011, les bouleversements politiques majeurs dans le Maghreb et le Machrek, en particulier, ont eu des conséquences immédiates sur les déplacements de populations dans cette région et vers l'Europe ainsi que sur la politique européenne de contrôle (accords de Schengen), et posent – avec encore plus d'acuité dans un contexte de crise – la question des conditions, enjeux et modalités de la mise en œuvre du transnational, entendu à la fois comme boîte à outils des chercheurs et connaissance des manières d'être au monde des migrants actuels.

3. Une approche en question

Pendant plus de vingt ans, la notion transnationale

associée au développement d'une nouvelle forme de mondialisation a ainsi été discutée. En devenant polysémiques, voire polémiques durant ces vingt dernières années, la notion et son approche en ont été d'autant plus fertiles et stimulantes. Des auteurs proposent de remplacer le terme de « transnational » par d'autres tels que « translocalisme » (Elliott R. Barkan), « bilocalisme frontalier », « binationalisme » (Leo Lucassen), « activités transétatiques », et distinguent un « transnationalisme d'en haut » (capitaux mondiaux, institutions politico-économiques) d'un « transnationalisme d'en bas » (activités sociales des migrants). D'autres cherchent à nuancer sa portée. Tout en reconnaissant la prédominance de liens transnationaux pour la première génération, des études émettent l'hypothèse que le phénomène ne se reproduit pas chez leurs enfants (Alejandro Portes et Luis Guarnizo). Des travaux soulignent encore que l'approche transnationale s'applique particulièrement à des études de cas, à l'instar des migrants d'Amérique latine et des Caraïbes résidant aux États-Unis, qui ont une relation historique particulière avec le pays d'accueil. Il est aussi reproché à ce courant de ne pas avoir pris suffisamment en considération les situations de rupture de lien, de cas irréversibles pour l'exilé, le demandeur d'asile débouté ou l'apatride, ou encore de crise politique. Roger Waldinger met en évidence trois dimensions temporelles qui influent différemment sur les relations entre l'« ici » et le « là-bas » : la récurrence, soit la constante réapparition dans le temps de liens trans-États chez les immigrants ; les changements dans

l'organisation politique, avec l'apparition de mécanismes d'État qui contrôlent les mouvements de population entre pays, qui rationalisent les distinctions entre étrangers et citoyens, rendant difficile de ce fait la constitution de liens entre États d'origine et États d'accueil ; enfin, l'imprévisibilité, c'est-à-dire les incertitudes politiques inhérentes aux relations entre États qui aboutissent à faire peser périodiquement les menaces de guerre ou d'hostilité entre pays sur les liens sociaux transnationaux entre les immigrants et leurs descendants.

Cet ensemble de critiques est significatif d'un dynamisme de recherche et d'une certaine prise de distance avec des évidences postulées par l'ordre mondial. Comme c'est souvent le cas lorsqu'une nouvelle problématique apparaît dans le champ des sciences sociales, le manque d'outil pour l'aborder entraîne inévitablement un risque de confusion, et ce, d'autant plus que le discours idéologique et celui politique s'en emparent. C'est ce qui est arrivé à la notion de diaspora, selon Chantal Bordes-Benayoun et Stéphane Dufoix, qui après avoir longtemps désigné des processus historiques de dispersion de population bien identifiés se décline désormais à l'infini. À propos de cette notion, qui a connu un succès comparable à celle de transnational, Dominique Schnapper interroge la communauté des chercheurs : « Nous devrions aussi prendre conscience que les "savants" – au sens du "savant" et du "politique" de Max Weber – n'échappent pas plus que les autres aux valeurs ambiantes. Sommes-nous capables d'évacuer le sens positif ou négatif du

terme et de l'utiliser de manière neutre pour en faire un instrument de connaissance utile [14] ? » Pour continuer dans cette voie, deux précautions s'imposent. La première est d'admettre l'idée que l'approche transnationale introduit un principe d'unité entre des phénomènes relativement autonomes les uns par rapport aux autres : reconfiguration du capital, développement de la société informationnelle, crise de l'État-nation, diversification de flux de migrations, montée en puissance de groupes d'appartenance. La seconde est d'admettre que cette théorie ne pourra acquérir une valeur explicative sans une discussion de fond sur ses dimensions historiques et comparatives.

III. – En quête d'une méthode transnationale

L'approche méthodologique s'est centrée rapidement dans les débats sur la critique d'un nationalisme méthodologique considérée comme un obstacle à la théorisation du global. La critique d'un nationalisme méthodologique n'est pas nouvelle en soi (en sociologie, la première critique date des années 1970 avec Anthony Smith notamment), mais elle est réapparue courant des années 2000 chez les auteurs à la recherche d'alternatives au paradigme de la Société nationale en sociologie [15]. Pour eux, le nationalisme méthodologique est répandu dans toutes les sciences sociales, mais il est plus aigu en sociologie dans la

mesure où la sociologie est définie dans ses manuels comme la science « moderne » de la société « moderne ». L'argument avancé est que la sociologie étant née comme discipline au XIX^e siècle, à l'époque de l'affirmation de l'État-nation, sa théorie du social serait donc enracinée dans ce concept. La Société nationale apparaît comme la référence conceptuelle la plus pertinente pour penser les liens sociaux. Cependant, avec le processus de mondialisation et la multiplication des liens sociaux hors du territoire national, le monde est de moins en moins organisé autour de l'État-nation. L'adéquation du concept de société à celui de l'État-nation y est de moins en moins pertinente. La nation n'est qu'une des dimensions de l'identité collective, qui n'est pas plus pertinente que d'autres pour aborder la question des groupes sociaux. La critique du nationalisme méthodologique dénonce en particulier trois partis pris idéologiques des sciences sociales dans les études sur les migrations jusqu'à ce jour : le parti pris tacite d'un nationalisme qui surplombe l'analyse sociologique ; la naturalisation des États-nations destinée à imposer les institutions étatiques comme principal cadre explicatif du social, et la délimitation territoriale qui lie les stratégies de recherche empirique à un territoire national donné (Anna Amelina et al.). La critique du nationalisme méthodologique est particulièrement présente dans les travaux du sociologue allemand Ulrich Beck. Il l'envisage comme une sorte de démarche heuristique permettant d'entreprendre un réexamen de notre manière de faire de la sociologie et une critique de catégories analytiques mobilisées. Au-delà de toutes leurs différences, nous dit

Ulrich Beck, les théoriciens tels qu'Émile Durkheim, Max Weber et même Karl Marx partageaient une définition de la société moderne, et donc un modèle de société centré sur l'État national, qui est aujourd'hui ébranlée par la globalité et la mondialisation. Cela implique, selon lui, le réexamen des concepts fondamentaux de la « société moderne » (tels que classe, inégalité sociale, démocratie, pouvoir) qui doivent être libérés des entraves du nationalisme méthodologique et être conceptualisés dans le cadre d'une science transnationale en mesure d'examiner la réalité d'une dénationalisation, d'une transnationalisation, voire d'une « re-ethnisation » dans la mondialisation. Ces idées continuent de faire débat. Certains commentateurs saluent le retour de la critique du nationalisme méthodologique sur la scène académique, mais trouvent toutefois trop radicale la manière de considérer l'État-nation comme objet d'étude désormais inapproprié, désuet, pour l'analyste du temps présent. La meilleure façon de le neutraliser pour en faire un instrument de connaissance utile est encore de continuer à l'analyser dans toute son ambivalence avec la théorie du social.

La méthode transnationale a deux autres défis à relever selon Thomas Faist : l'essentialisme et le positionnement des chercheurs. Une méthode bien adaptée au champ de recherche transnationale doit se garder selon lui d'essentialiser des notions comme l'État, la nationalité ou l'ethnie, et ne va pas sans une interrogation réflexive sur les conditions de transfert de protocoles d'enquêtes et de catégories d'analyse, ainsi

que sur la position des chercheurs qui ne peut être la même selon qu'ils sont eux-mêmes issus de pays d'émigration ou d'immigration. Le chercheur voit se multiplier le répertoire de ses identités et les possibilités de créer des tensions insoupçonnées dans la rencontre ethnographique.

L'approche qualitative inspirée d'une ethnographie « multisituée » (George Marcus, Daniel Cefaï, Michael Burawoy) est le plus souvent utilisée par les recherches empiriques prenant pour objet une même population appréhendée dans différents lieux. Ce type d'enquête soulève là encore des questionnements spécifiques plus qu'il n'apporte de solutions clé en main : comment identifier et constituer le répertoire des sites qui seront nécessaires à la compréhension du phénomène étudié ? Partir d'un groupe social et suivre ses traces en différents sites, ou partir de sites afin d'y analyser des groupes sociaux, ne procède ni de la même démarche ni du même questionnement. Comment se plier à un effort de contextualisation et de profondeur historique lorsque le terrain est élargi à de multiples sites ? Le chercheur de terrain multisites est-il condamné à s'illusionner d'une fausse comparaison, ou bien à quelles conditions peut-il faire valoir des perspectives comparées ? Le pari de la démarche transnationale est aussi de révéler une autre organisation sociale, qui ne soit ni une simple déclinaison, une version atténuée (ou partielle), de réalités macrosociales internationales ni la somme de situations locales. La recherche collective conduite par des chercheurs dans chacun des pays observés permet

de lever certaines difficultés. Elle implique toutefois un savoir-faire dans le pilotage des équipes et dans la maîtrise de la temporalité de la démarche d'enquête, de son montage jusqu'à sa réalisation et sa publication. L'enquête de terrain ne dispense pas pour autant du recours à une phase quantitative nécessaire pour mesurer la régularité des relations transfrontalières entre des individus ou des collectifs de personnes, et à des éléments comparatifs, en particulier avec des études concernant des populations similaires qui n'ont pas de pratiques transnationales. Les auteurs de l'ouvrage *Beyond Methodological Nationalism: Research Methodologies for Cross-Border Studies* [16] considèrent que la nouveauté de la méthode réside moins dans une discipline particulière que dans l'optique interdisciplinaire, alliant notamment la sociologie et l'anthropologie sociale à l'histoire afin de disposer d'une profondeur historique des liens transfrontiers. L'apport de la démographie et de la géographie dans l'utilisation de nouveaux instruments de mesure de la mobilité est également précieux. Un indice circulatoire par exemple, collecté au niveau individuel, est calculé à partir de mesures qui relèvent de la durée et de la répétitivité des mouvements (nombre de déplacements à l'étranger réalisés au cours de sa vie, durée d'activité migratoire, durée cumulée des séjours à l'étranger [17]). En outre, des auteurs comme Dana Diminescu, Tristan Mattelart, Mihaela Nedelcu ou encore Sihem Najjar mettent en évidence que la généralisation et la démocratisation de l'usage des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), à l'origine de mutations sociales

mondialisées, engendrent une transformation significative de la façon dont les individus perçoivent leur positionnement dans le monde. Les conséquences sur le maintien du lien malgré la distance via les NTIC sont évidentes, que ce soit avec la vie politique, économique et culturelle de son pays, avec les proches, avec différents acteurs d'un même projet rattachés à une appartenance commune. Adeptes de nouveaux outils d'investigation, à partir de constitution d'archives sur la Toile et de « traces » géolocalisables (tel le groupe TIC/Migrations coordonné par Dana Diminiescu), ces chercheurs interrogent ce qu'ils nomment le « cyberactivisme [18] » et cherchent à montrer en quoi l'usage d'Internet peut ouvrir des espaces légitimes de participations, de revendications et de protestations. Ce nouveau champ de recherche s'inscrit clairement dans une optique transnationale dont on voit bien qu'elle élargit la vision, notamment vers le politique, à la jonction d'une sociologie du national et du transnational.

Notes

[1] I. Wallerstein, Le Système-monde moderne, vol. I, L'agriculture capitaliste et les origines de l'économie-monde européenne au XVI^e siècle, New York/Londres, Academic Press, 1974.

[2] A. Sayad, « Les “trois âges” de l'émigration algérienne en France », Actes de la recherche en sciences sociales, juin 1977, no 15, p. 59-79.

[3] S. Mazzella, Le migrant immigré. Éléments d'analyse

pour une sociologie de l'immigration et des migrations, mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches en sociologie, université Paris-I Panthéon-Sorbonne, février 2012.

[4] L. E. Guarnizo, A. Portes, W. Haller, « Assimilation and Transnationalism: Determinants of Transnational Political Action among Contemporary Migrants », *American Journal of Sociology*, mai 2003, vol. 108, no 6, p. 1211-1248.

[5] A. Amelina, T. Faist, « Turkish Migrant Associations in Germany: between Integration Pressure and Transnational Linkages », *Revue européenne des migrations internationales*, 2008, vol. 24, no 2.

[6] H. Boussetta, M. Martiniello, « Marocains en Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational », *Hommes et migrations, Marocains de France et d'Europe*, 2003, vol. 1242, p. 94-106.

[7] E. Gellner, *Nations and Nationalism*, Oxford, Blackwell, 1983.

[8] C'est ce que Gérard Noiriel désigne par « tyrannie du national » dans *La Tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe 1793-1993*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

[9] « We define "transnationalism" as the processes by which immigrants forge and sustain multi-stranded social relations that link together their societies of origin and settlement. [...] While some migrants identify more with one society than the other, the majority seem to maintain several identities that link them simultaneously to more than one nation », *Johns Hopkins University Press*, 1992, p. 7.

[10] N. Glick Schiller, « From Immigrant to Transmigrant:

Theorizing Transnational Migration », *Anthropological Quarterly*, 1995, vol. 68, no 1, p. 48-63; N. Glick Schiller « The situation of Transnational Studies », *Identities*, 1997, vol. 4, no 2, p. 155-166.

[11] A. Portes, L. E. Guarnizo, P. Landolt, « The Study of Transnationalism: Pitfalls and Promise of an Emergent Research Field », *Ethnic and Racial Studies*, 1999, vol. 22, no 2, p. 217-237.

[12] A. Tarrus, *Les Fourmis d'Europe : migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, L'Harmattan, 1992 ; « Territoires circulatoires et espaces urbains : différenciation des groupes migrants », *Annales de la recherche urbaine*, 1993, nos 59-60, p. 51-60.

[13] Pour un bilan de ce programme de recherche, lire J. Costa-Lascoux et P. Du Cheyron, « Quand la recherche française investit les circulations migratoires », *Revue française des affaires sociales*, 2/2004, no 2, p. 181-205.

[14] D. Schnapper, « De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora », *Revue européenne des migrations internationales*, 2001, vol. 17-2, p. 33.

[15] Voir sur ce point l'article de D. Chernilo, « Social Theory's Methodological Nationalism », *European Journal of Social Theory*, 2006, no 9 (1), p. 5-22.

[16] A. Amelina, D. D. Nergiz, T. Faist et N. Glick Schiller.

[17] Voir G. Cortes, L. Faret (dir.), *Les Circulations transnationales*, Armand Colin, 2009.

[18] Voir ainsi S. Najjar (dir.), *Le Cyberactivisme au Maghreb et dans le monde arabe*, Paris, co-éd. IRMC/Karthala, 2013.

Chapitre II

Les migrations : un problème politique à l'échelle du monde

Ce chapitre examine la question d'une gouvernance mondiale des migrations. S'il n'existe pas de régime international des migrations à l'heure actuelle, l'idée d'une politique publique internationale des migrations fait son chemin depuis plus de vingt ans et s'observe notamment à travers l'émergence de dispositifs de concertation réunissant divers acteurs (États, organisations internationales, ONG, syndicats, société civile) et le transfert d'un même modèle de coopération dans différentes régions du monde. La sécurité aux frontières, fonction essentielle de la souveraineté d'État, est discutée et gérée à une échelle régionale et mondiale au sein d'un système hybride d'acteurs privés et publics. Dans un contexte où la perception même de la frontière politique a changé, les relations diplomatiques entre pays d'origine et pays d'accueil ont évolué : de nouveaux outils et instruments ont fait leur apparition dans le domaine de la concertation multilatérale, du contrôle aux frontières et de la quantification/classification des migrants. Mais quid de l'évolution des protections internationales au

XXI^e siècle ? La protection sociale du migrant reste une question fondamentale.

I. – Vers la construction d'une gouvernance « à visée cosmopolite » ?

De nombreuses publications ont souligné les modalités et les enjeux d'un processus, encore incertain, de mise en place d'une gouvernance mondiale des migrations (Bertrand Badie et al. ; Frédérique Channac, Fred Constant ; Colleen Thouez ; Catherine Wihtol de Wenden). Plusieurs institutions internationales exercent des compétences dans le domaine des migrations dès la fin de la Première Guerre mondiale, tels que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale du travail (OIT) ou encore l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), mais leur développement s'est accéléré depuis les années 1950, suivant ainsi l'accroissement des migrations internationales et la diversification des problématiques en ce domaine. À chaque évolution du contexte international a correspondu une redéfinition des modalités, des priorités et des fonctions de la coopération intergouvernementale [\[1\]](#).

1. Création de commissions, forums mondiaux, processus consultatifs

régionaux

À partir de 2003, et parallèlement aux politiques étatiques des pays d'accueil, on assiste à une lente et timide structuration et légitimation d'une gouvernance mondiale des migrations. Le point de départ de cette réflexion se situe en 1994 avec la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, organisée par les Nations unies, qui voit émerger l'idée de règles internationales portant sur tous les aspects des migrations humaines. Elle se poursuivra avec l'Initiative de Berne en 2001 lancée par l'Office fédéral des réfugiés. La question des réfugiés ainsi que le déséquilibre démographique Nord/Sud et le vieillissement de la population dans certaines régions du monde, comme au Japon, sont jugés particulièrement préoccupants. Dans le même esprit, la Suisse et la Suède, rejointes par un noyau d'États avec l'appui du Secrétaire général des Nations unies, vont créer en 2003 la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI). Dans son mandat, cette commission précise vouloir dresser un état des lieux complet de la situation migratoire internationale et explorer des voies nouvelles en matière de coopération régionale et internationale sur les questions de migrations. Elle termine sa mission en 2005 avec la rédaction d'un rapport intitulé *Les Migrations dans un monde interconnecté : de nouvelles perspectives d'action*, fruit de consultations thématiques menées à l'échelle régionale et mondiale auprès d'institutions internationales, d'organisations non gouvernementales et de représentants de la société civile. La nécessité d'une

approche interinstitutions de la migration mieux coordonnée commence ainsi à s'imposer et conduit à la création du Groupe de Genève. Lancé de manière informelle par l'OIM et le HCR, le Groupe de Genève est composé de quatre autres organisations sur les migrations : l'OIT, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD). Suivant les recommandations de la CMMI et s'inspirant du Groupe de Genève sur la question migratoire, le Secrétaire général des Nations unies institue trois ans plus tard, en 2006, le Groupe mondial sur la migration (GMG) qui élargit le Groupe de Genève à 11 autres institutions dont le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Unesco, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale.

A) La création de forums mondiaux

Les recommandations du Groupe mondial sur la migration, peu suivies par les États, donneront naissance un an plus tard au Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). Ce forum intergouvernemental reconnu par l'Assemblée générale des Nations unies se définit comme un processus de dialogue volontaire, non contraignant et informel entre gouvernements, et entre les États, la société civile, le secteur privé, les syndicats, les milieux universitaires et les organisations internationales.

Depuis 2007, un forum mondial s'est ainsi tenu chaque année dans différentes villes (Bruxelles, Manille, Athènes, Puerto Vallarta, Genève) afin d'adopter un certain nombre de déclarations communes sur des questions thématiques : la pratique des droits de l'Homme, le développement dans les pays d'origine, le trafic de migrants, la criminalité transnationale, les diasporas, la fuite des cerveaux, les transferts de fonds par les migrants. Ces forums réunissent chaque année plusieurs centaines de participants aux positions différentes, voire contradictoires. Sans être décisionnaires ni même consensuels dans leurs objectifs, et bien que ne répondant pas directement aux attentes de la société civile, ces forums ont toutefois servi d'espaces d'expérimentation aux premiers pas d'un cadre multilatéral.

Un autre type de forum mobilisant une contestation mondialisée a vu le jour depuis 2000 : il s'agit du Forum social mondial (FSM), qui rassemble chaque année plusieurs milliers de personnes du monde entier. Depuis 2011, on constate particulièrement au Maghreb et plus largement en Afrique une recrudescence de la création d'associations, d'ONG et de mobilisations citoyennes pour la défense de droits des migrants et des réfugiés qui participent activement au FSM. On voit se former par exemple des mouvements contestataires contre les dérives du pouvoir politique en Afrique tels les mouvements « Y en a marre » au Sénégal et « Balai citoyen » au Burkina Faso en lien avec le FSM. Des études interrogent la pérennisation et

l'institutionnalisation transnationale de telles mobilisations citoyennes à l'initiative de jeunes artistes, journalistes, juristes, commerçants, paysans et chômeurs. Elles s'inscrivent dans un domaine de recherche plus large sur les modalités et les enjeux d'un « engagement citoyen à distance ». L'engagement à distance pour un État dont on se sent proche individuellement ou collectivement peut prendre diverses formes, incluant par exemple l'activité de lobbying ethnique, l'élan humanitaire ou encore un engagement politique plus direct à travers la mobilisation financière pour soutenir à distance la politique d'un État en crise. L'historien Benedict Anderson nomme « nationalisme à longue distance » le phénomène de migrants exilés ou descendants de migrants qui tentent d'influencer la politique de l'État d'accueil en faveur de l'État ou du peuple dont ils se sentent « parents ».

B) La création de processus consultatifs régionaux

À l'échelle régionale, la création de processus consultatifs a également contribué à la constitution d'un système de coopération international sur la migration. Créés en Europe dès les années 1980, des processus consultatifs régionaux se sont ensuite multipliés dans les années 1990 dans diverses régions du monde (Frédéric Channac). Les gouvernements participants le font sur une base volontaire et ont toute latitude pour se conformer ou non aux conclusions adoptées. Ils s'appuient en partie sur des expériences antérieures de

coopération, le plus souvent sur des institutions régionales et subrégionales d'intégration économique et/ou sur des accords sur la circulation des personnes entre États. Ainsi, dans l'espace euro-méditerranéen, le Dialogue 5 + 5 créé en 1990 (Tunisie, Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie pour l'Afrique du Nord, Italie, France, Portugal, Espagne et Malte pour l'Europe du Sud) regroupe tous les États membres de l'UMA. De même en Afrique, les processus régionaux du MIDWA (Migration Dialogue for West Africa) et du MIDSA (Migration Dialogue for Southern Africa) sont respectivement associés à la communauté économique de l'UEMOA et du COMESA, ceux d'Amérique latine sont liés au MERCOSUR et ceux de l'Asie-Pacifique s'appuient notamment sur l'Asia-Pacific Economic Cooperation. Cette régionalisation de la coopération intergouvernementale, qui répond à des stratégies d'exportation/importation de modèles de coopération, est comprise comme une étape structurelle et institutionnelle vers le développement de véritables politiques publiques internationales pour les migrations. Les organisations internationales soutiennent ces initiatives déclinées en quatre axes (la promotion de l'échange d'informations, la protection des droits fondamentaux des migrants, la lutte contre la migration irrégulière et les trafics d'êtres humains, le développement des retours volontaires) et y tiennent un rôle essentiel. L'OIM en particulier assure le secrétariat de la plupart de ces processus consultatifs régionaux. Son engagement n'est pas désintéressé, ces processus représentant un appui pour la légitimation et l'extension de ses propres programmes. Cette organisation

contribue fortement à la création de centres de recherche et de formation sur la migration en Afrique et dans la République de Corée. Son site Web propose de surcroît des outils de mesure et notamment le « dépôt de profils migratoires » à l'attention des partenaires du FMMD. On y trouve un ensemble d'indicateurs prédéfinis par un groupe de travail du GMG et un guide pratique afin d'aider les pays à la constitution de fiches et de profils migratoires standards. Ce type d'organisation internationale dans le domaine des migrations tient non seulement à occuper des fonctions centrales de coordination au sein du système international actuel, mais aussi à produire toute une activité cognitive par la diffusion de « symboles signifiants » sous forme de normes, discours, emblèmes, cartes, courbes statistiques.

2. Volonté d'une harmonisation mondiale de la quantification statistique

La mise en chiffre des migrations est visible à travers les sites Internet, les publications et la communication des organisations internationales qui ont acquis une place centrale dans la conduite d'enquêtes statistiques sur la migration et exercent une « intelligence organisée » productrice d'un champ de connaissance et d'actions (banques de données, guides pratiques, formations, observatoires, enquêtes publiques, rapports d'experts). La plupart des données produites proviennent d'une coopération entre Eurostat (direction générale de la Commission européenne chargée de l'information

statistique à l'échelle communautaire), la SOPEMI (système d'information permanent des migrations de l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE) et l'OIM. Eurostat prend place au sein de deux structures européennes : le Système statistique européen auquel appartiennent aussi des banques, des instituts statistiques ou encore des organismes qui collectent les informations dans toute l'Europe ; et le Comité des statistiques monétaires, financières de balance des paiements dans lequel se retrouvent aussi les banques centrales nationales, la Banque centrale européenne et la direction générale des Affaires économiques et financières de la Commission européenne. Eurostat coopère également avec le FMI et l'Unesco. L'objectif de cette coopération institutionnelle est double : le premier est de parvenir à une comparaison statistique régionale et mondiale de la migration et donc à une standardisation des critères de classement, et le second est de fournir les outils de connaissance nécessaires à la demande d'expertise sur laquelle l'action politique peut ensuite s'appuyer. Certaines régulations internationales – telles que le trafic de stupéfiants ou la criminalité internationale – se fondent entièrement sur les estimations chiffrées par cet organisme.

" Les statistiques d'Eurostat sur la population vivant à l'étranger

Le nombre total de populations vivant à l'étranger dans le

monde est en augmentation ces dix dernières années, passant d'un chiffre estimatif de 150 millions de personnes en 2000 à 214 millions de personnes en 2013. Cela représente 3 % de la population mondiale.

Le pourcentage d'étrangers varie considérablement d'un pays à l'autre. Il est très élevé, par exemple, au Qatar (87 %), dans les Émirats arabes unis (70 %), en Jordanie (46 %), à Singapour (41 %) et en Arabie Saoudite (28 %). Il est bas dans les pays suivants : Afrique du Sud (3,7 %), Slovaquie (2,4 %), Turquie (1,9 %), Japon (1,7 %), Nigeria (0,7 %), Roumanie (0,6 %), l^{nde} (0,4 %) et Indonésie (0,1 %). Les quatre premiers pays d'origine des migrants sont la Chine, la Pologne, l^{nde} et la Roumanie.

Selon l'édition 2013 des données statistiques d'Eurostat, la population de l'Union européenne est de 503,7 millions au 1^{er} janvier 2012, soit un taux de croissance annuel d'environ 3 ‰ habitants. La croissance démographique de l'Union européenne s'est cependant ralentie depuis trois ans, en lien avec des soldes migratoires moins importants. En 2010, avec la crise économique, le nombre d'émigrés a dépassé celui des immigrés en Espagne, Grèce et Portugal. La plupart des pays d'Europe de l'Est perdent de la population, leur accroissement naturel ne compensant pas leur solde migratoire négatif. Les soldes migratoires positifs les plus importants ont été enregistrés au Luxembourg, à Malte, en Suède, en Italie et en Belgique.

Le nombre total de non-nationaux (personnes qui ne sont

pas citoyennes de leur pays de résidence) en 2012 représente 34,3 millions, soit environ 6,8 % de la population de l'UE 27. La majorité d'entre eux, 20,7 millions, soit 4,1 % de la population de l'UE, sont des ressortissants d'un pays qui n'est pas dans l'UE 27. 13,6 millions d'entre eux sont des ressortissants d'un autre État membre de l'UE. Le plus grand nombre de ressortissants non nationaux se situe en Allemagne (7,4 millions), en Espagne (5,6 millions), au Royaume-Uni (4,8 millions), en Italie (4,8 millions) et en France (3,9 millions). Les non-nationaux de ces cinq pays représentent 77 % du total des non-nationaux vivant en UE.

Selon une répartition par continent d'origine des étrangers venus de pays tiers vivant dans l'UE, la proportion la plus élevée vient du reste de l'Europe (36,5 %, soit un total de 7,2 millions de personnes) dont plus de la moitié a la nationalité turque, albanaise ou ukrainienne. Le deuxième groupe le plus important est originaire d'Afrique (25,2 %, dont plus de la moitié vient d'Afrique du Nord), suivent l'Asie (20,9 % venant de l'Asie du Sud-Est, d'Inde et de Chine en majorité), les Amériques (16,4 %, Équatoriens, Brésiliens et Colombiens en constituent la majeure partie) et l'Océanie (0,9 %). Les citoyens turcs constituent le groupe de non-nationaux le plus important vivant dans l'UE en 2013, avec 2,4 millions de personnes et 7,2 % de l'ensemble des non-nationaux, suivis des Roumains vivant dans un autre État membre de l'UE (6,6 % des non-nationaux) et des Marocains (5,7 %)."

Là où le discours politique peut rester général, la statistique doit trancher par des choix précis. Pour « catégoriser » et/ou « quantifier », il faut d'abord établir une définition, puis retenir un ou plusieurs critères précis avant de « récolter » des données. Quantifier la migration, c'est donc d'abord choisir et simplifier un phénomène complexe. Or, les conditions de production, de validité et de diffusion de la quantification des migrations internationales sont rendues difficiles et opaques dans un contexte de coopération internationale des données où s'expérimente une maîtrise de techniques très pointue et lourde à mettre en place. Les données sont difficiles à recueillir, les migrations restent mal décomptées par la statistique officielle soit par volonté politique délibérée (comme cela a été officiellement révélé en mars 2011 par l'Institut national de la statistique en Tunisie), soit parce que les appareils statistiques existants ne permettent pas la mesure exacte des flux migratoires. Si on parvient à compter les arrivées, comment dénombrer les départs en l'absence d'une définition claire du migrant (migrant, primo-arrivant, immigré, binational, etc.) ? En outre, la volonté d'externaliser vers le Sud une standardisation des outils statistiques en matière de migration internationale se heurte à un écueil majeur : les écarts existants et historiquement construits entre les différentes conceptions nationales de l'étranger en fonction des représentations juridico-politiques, historiques et sociologiques de chaque pays. Force est de constater cependant qu'en dépit de tous ces biais et difficultés, la doxa statistique a tendance à conforter ces organismes internationaux comme seules unités de compte «

officielles » des migrations ; les **rankings** produits y instituent une représentation ordonnée du monde et suscitent des monopoles du savoir difficilement discutables. Ces initiatives de coopération internationale dans leur ensemble parviendraient en fin de compte à une certaine convergence de perceptions et de comportements des acteurs politiques, et à définir une communauté de pensée et d'experts. Elles influenceraient l'orientation des débats actuels sur la réforme du système intergouvernemental. Mais le discours n'est-il pas trop consensuel ? N'assiste-t-on pas plutôt à la mise en place rhétorique d'une gouvernance globale technicisée et dépolitisée ? Ne chercherait-elle pas à occulter le débat opposant les différents partenaires des migrations par le débat multilatéral, tout en construisant un sillon qui pourrait finir par s'imposer comme la norme mondiale sur la gestion des migrations internationales [\[2\]](#) ?

On peut se demander s'il ne s'agit pas de construire les outils analytiques et statistiques dans le but de définir et de légitimer la « bonne migration » sélective adoptée aux besoins économiques des États, alliant libéralisme économique et protectionnisme, voire autoritarisme.

II. – Contrôle des frontières et coopération régionale

Soucieux de se préserver des risques supposés de la migration, les pays riches érigent des milliers de

kilomètres de béton et de barbelé, construisent des murs qui matérialisent la fermeture des frontières : entre les États-Unis et le Mexique, entre l'Union européenne et l'Afrique du Nord et l'Europe de l'Est (à l'entrée des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, à la frontière bulgare-turque et à la frontière gréco-turque), entre Israël et la Cisjordanie, la Chine et la Corée du Nord, l'Arabie Saoudite et le Yémen, l'Inde et le Pakistan.

Les modes d'action du contrôle étatique des frontières se sont profondément transformés depuis la fin des années 1990 : on assiste à un processus d'externalisation du contrôle depuis les pays de départ (Mexique, Turquie, Sénégal, Maroc, Libye, Tunisie, etc.), à une privatisation et technicisation de la surveillance des frontières, et à une multiplication des accords politico-juridiques binationaux et multilatéraux. La Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne fait de l'UE un cas emblématique d'organisation internationale assurant non seulement des fonctions régulatrices en matière de sécurité internationale, mais produisant aussi un symbole politique visant à légitimer le rôle que l'UE entend jouer sur la scène internationale en tant qu'acteur global, face notamment à la puissance américaine. De ce point de vue, les modalités du contrôle déployées dans l'espace euro-méditerranéen sont intéressantes à examiner.

1. Vers une approche globale de la migration dans l'espace euro-

méditerranéen ?

Depuis la fin des années 1990, l'Union européenne externalise le contrôle de ses frontières dans les pays de départ et de transit, et notamment dans la région maghrébine concernée par le durcissement des politiques migratoires européennes (durcissement des conditions d'asile, d'entrée et de séjour des étrangers dans les pays de l'espace Schengen). À leur tour, les États maghrébins ont modifié leur législation sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers et collaborent de plus en plus étroitement avec les pays de l'Union européenne dans la lutte contre les migrations irrégulières (loi organique de 2004-6 en Tunisie, loi 02-03 au Maroc, loi de 2008 en Algérie).

Depuis plus de quinze ans, la politique euro-méditerranéenne du contrôle aux frontières se caractérise par un large éventail d'ententes pour arrêter les flux clandestins : production de textes juridiques afin de sanctionner les organisateurs et les personnes participant aux départs de clandestins, formation du personnel de surveillance du littoral, équipement en nouveaux matériels de détection, projets transfrontaliers couplant la question de la sécurisation de la frontière à des projets de coopération économiques et culturels plus larges. La Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone en novembre 1995 a lancé ce qui a ensuite été appelé le processus de Barcelone et a tenté d'établir les bases d'un cadre multilatéral de coopération entre l'UE et 12 pays et territoires méditerranéens. Le Conseil

européen de Tampere en 1999 a ensuite posé les bases d'une « communautarisation » des politiques d'asile et d'immigration à partir de trois volets : l'intégration des immigrés en situation régulière ; la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés et la gestion des frontières en vue de lutter contre l'immigration irrégulière. En 2002, le Conseil européen de Séville demande instamment que le lien entre migration et sécurité soit accentué et que soit insérée une clause sur la gestion conjointe des flux migratoires ainsi que sur la réadmission obligatoire en cas d'immigration illégale. D'autres initiatives de coopération suivront, menées dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV). Durant la période 2007-2013, 13 projets de coopération vont être signés entre la Tunisie et l'Italie, soutenus à hauteur de huit millions d'euros. Par la suite, l'Union pour la Méditerranée, créée en juillet 2008, a réuni 27 États membres de l'UE et fixé des axes prioritaires tels que la protection civile, la dépollution de la Méditerranée, le développement de l'énergie solaire en Méditerranée, l'université euro-méditerranéenne.

La multiplication de ces instances de coopération a pour objectif de replacer la question de la sécurité des frontières dans une politique d'approche plus globale à la fois de développement économique et d'encouragement à la coopération euro-méditerranéenne. Ainsi, les accords d'expulsion sont assortis de contreparties de différentes natures (accords commerciaux, quota plus important de visas, aide publique au développement) de la part des États européens. Le premier partenariat pour

la mobilité a été signé le 7 juin 2013 entre le Maroc et neuf pays de l'UE (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède) et s'inscrit dans la continuité de la politique d'approche globale des migrations promue par l'UE. Il s'articule autour de quatre grands objectifs : mieux gérer la circulation des personnes pour des séjours de courte durée, les migrations régulières et la migration pour des raisons de travail ; renforcer la coopération en matière de migrations et de développement ; lutter contre l'immigration irrégulière, les réseaux de trafic des êtres humains et de traite, et promouvoir une politique efficace en matière de retour et de réadmission ; enfin, respecter les instruments internationaux relatifs à la protection des réfugiés dûment ratifiés. Pour des associations de défense des droits du migrant telle la CIMADE, le nœud du problème réside dans l'objectif de signature d'un accord de réadmission entre l'UE et le Maroc, mentionné explicitement comme une priorité du volet immigration irrégulière du partenariat pour la mobilité. Un tel accord permettrait à l'UE de renvoyer vers le Maroc non seulement les ressortissants marocains qui se trouvent en situation irrégulière sur le territoire des États membres, mais aussi tous les ressortissants de pays tiers ayant transité par le Maroc pour se rendre en Europe. Or, ce projet ne prévoit aucune garantie solide pour le respect des droits fondamentaux des migrants au Maroc et, en particulier, aucun accès à la justice pour les migrants dans le cadre de leur procédure de retour vers leur pays d'origine.

2. Les accords de réadmission : instrument d'une coopération transfrontalière

Un accord de réadmission est juridiquement un acte par lequel les États signataires s'engagent à réadmettre sur leur territoire leurs ressortissants interpellés alors qu'ils se trouvent en situation irrégulière sur le territoire d'un autre État, mais aussi d'autres étrangers qui ne sont pas leurs ressortissants mais qui ont transité par leur sol avant d'être interpellés dans l'autre État. Il s'agit de l'un des instruments clés de la politique de lutte contre l'immigration irrégulière de l'Union européenne de ces vingt dernières années. En contrepartie de la signature d'un accord de ce type sont négociés des aides financières et techniques, des plans de coopération et des quotas d'immigrés réguliers en provenance des pays exprimant une réelle volonté de lutter contre l'immigration clandestine. Parmi les premiers accords entre pays européens et pays de la région maghrébine, on trouve celui qui a été signé dès 1992 entre l'Espagne et le Maroc à propos de la situation singulière des migrants marocains et subsahariens concentrés dans les villes de Ceuta et de Melilla. L'accord a abouti à l'évacuation annuelle d'un millier de migrants bénéficiant d'aides sociales en 1993 et 1994. Il a fallu attendre près de quatre ans pour que Rabat accepte de réadmettre 65 immigrés clandestins d'Afrique subsaharienne ayant transité sur son territoire. Ce long intervalle a été utilisé pour obtenir diverses améliorations de la situation des

Marocains en Espagne ainsi qu'un allègement de la dette extérieure.

La Tunisie a été le premier pays au Maghreb à signer en 1998 un accord de réadmission de coopération avec l'Italie visant le contrôle migratoire et la surveillance des eaux territoriales et internationales avec l'UE. Depuis 1998, l'Italie et la France ont signé respectivement pas moins d'une trentaine d'accords de ce type avec le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, la Mauritanie, l'Égypte et la Turquie. En 2004, l'Italie a joué un rôle décisif auprès de l'UE pour lever l'embargo sur la vente d'armes par la Libye, moyennant une convention interdisant les armes chimiques dans ce pays et un accord incluant une aide active de sa part à la lutte contre l'immigration clandestine [3]. Les accords communautaires de réadmission ont ainsi évolué dans un système de réadmission bilatéral prédominant, faisant intervenir différents pays de migration, qu'ils soient riches ou pauvres, démocratiques ou totalitaires, stables ou fragiles. La coopération en matière de réadmission est surtout devenue ces dernières années un moyen parmi tant d'autres de consolider un cadre de coopération bilatérale plus large, comprenant d'autres domaines politiques stratégiques (parfois plus importants), comme la sécurité, l'énergie, le commerce et la lutte contre le terrorisme.

Mais ce contrôle transfrontalier n'est pas sans produire lui-même son lot de situations d'illégalités par le jeu même de mécanismes politico-juridiques : en restreignant par exemple les demandes d'asiles ces dix dernières années et en laissant dans des situations

inextricables des personnes déboutées de l'asile ; en refoulant l'étudiant venu légalement mais qui, suite à un échec dans ses études, se retrouve dans l'impossibilité de renouveler sa carte de séjour ; ou encore en laissant un vide juridique et politique pour la mise en pratique concrète des accords de réadmissions. L'accord entre la Grèce et la Turquie en donne un exemple. Entré en vigueur en 2002, il prévoit que chaque État accepte le renvoi sur son territoire des migrants interceptés en situation irrégulière. Or, la plupart des expulsions de la Grèce vers la Turquie ne sont pas réalisées dans le cadre de cet accord, mais de manière illégale (Pierre Sintès).

3. Nouveaux instruments, nouveaux métiers du contrôle

On a assisté ces vingt dernières années à une escalade des moyens mis en œuvre dans l'acquisition de nouvelles technologies en matière de surveillance de la frontière extérieure : sondes de détection de CO2 et de battements cardiaques, caméras thermiques et infrarouges, radars nouvelle génération pour la détection d'embarcations tels que le système intégré de vigilance extérieure (SIVE). Ce radar, utilisé par la police espagnole dans le détroit de Gibraltar, permet de repérer à plusieurs dizaines de kilomètres de distance toute masse en mouvement sur la surface de la mer.

L'agence FRONTEX, agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne

créée en 2004, a pour mission de coordonner la coopération entre les États membres en matière de sécurité opérationnelle des frontières. Sa création est concomitante avec d'autres évolutions en matière de gestion des frontières : création du code Frontières Schengen qui précise les règles relatives au franchissement des frontières extérieures en 2006 et d'un Fonds pour les frontières extérieures en 2007 ; créations durant les années 2000 d'un système d'information sur les visas (VIS) et du système d'information Schengen (SIS) ainsi que du système EURODAC dans le but de comparer des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des immigrants clandestins.

Un phénomène de privatisation de la frontière s'est opéré durant la décennie 2000 via le recours croissant à des entreprises privées dans le domaine de l'électronique de défense, étroitement associées à la mise au point de systèmes de défense pour la surveillance des côtes, du trafic aérien, du contrôle des frontières. Ainsi, l'Institut industriel d'automatisme et de mesures (IIAM) est à la tête d'un consortium de dix pays de l'UE qui a consacré 20 millions d'euros à la mise au point du réseau de surveillance TALOS, le programme européen de surveillance frontalière automatisée, constituée de robots, de drones et de centres de commandement mobiles [4]. Aux États-Unis, le ministère de la Sécurité intérieure s'est associé à Boeing dans le cadre du Secure Border Initiative Network (SBINET). En France, des études empiriques en sciences sociales sont en cours pour analyser ce type de dispositif de contrôle. La revue

Cultures et Conflits a publié dès 1993 des études sociologiques qui ont mis en évidence une interpénétration de la sécurité intérieure et de la sécurité extérieure dans ces initiatives, créant une sorte de continuum sécuritaire, qui serait moins significative de nouvelles menaces produites par la « fin des frontières » que d'une montée en force des logiques d'action policière.

La problématique des douanes est devenue particulièrement sensible depuis les attentats du 11 septembre 2001 qui ont conduit, de manière planétaire, à intégrer les douanes dans le dispositif sécuritaire, quand elles étaient jusque-là essentiellement préoccupées par la facilitation du commerce [5]. La politique d'une gestion partagée du « risque migratoire » a encouragé la formation du métier d'officier de liaison. Les officiers de liaison douaniers assurent désormais une mission de relais de la douane à l'étranger. Cette coopération opérationnelle repose essentiellement sur des accords bilatéraux (conventions d'assistance administrative mutuelle internationale) permettant des échanges de renseignements, la surveillance de personnes, de biens ou de moyens de transport, la constitution d'équipes communes d'enquêtes. Par ailleurs, les officiers de liaison « Immigration » (ILO) présents dans les pays tiers assurent une mission proche de celle des agents consulaires : ils participent à l'harmonisation des procédures de délivrance des visas des consulats européens, et ils sont rattachés aux représentations de leur pays à l'étranger (ambassade ou consulat). Les

nombreux liens avec les polices locales, les compagnies de transport aérien ou portuaire et le cas échéant, les sociétés de sécurité, permettent aussi de vérifier les contrôles aux frontières directement dans les pays tiers. La mission et le degré d'implication de ces agents de liaison dans les pays de départ restent très variables selon les États membres et les gouvernements des pays tiers. Des officiers de liaison douaniers peuvent être très présents dans les pays tiers, jusqu'au tarmac de leurs aéroports afin de contrôler et de refouler de l'avion de compagnies européennes toute personne détentrice de faux documents sans que cette dernière ait la possibilité de demander l'asile. Dans d'autres contextes, les gouvernements de certains pays tiers refusent la présence des agents de liaison dans des zones considérées comme « sensibles ».

La mort aux frontières

Depuis 1974, la plupart des pays industrialisés se sont progressivement fermés à la venue de migrants non qualifiés. Un grand nombre de jeunes ressortissants de pays pauvres cherchent pourtant à traverser les frontières dans des tentatives souvent dramatiques. Ce phénomène est aggravé dans des contextes de profonde crise politique dans les pays d'origine. Le 3 octobre 2013, 359 personnes majoritairement érythréennes parmi les 500 passagers d'un bateau en provenance de Libye (dont beaucoup de femmes et d'enfants) ont péri ou disparu en mer lors d'un naufrage proche de l'île de Lampedusa. En 2010, au même endroit, deux naufrages avaient provoqué près de 400 victimes. Selon les estimations de

l'association de défense des droits des migrants Migreurop, 20 000 migrants sont morts en Méditerranée depuis le milieu des années 1990, en tentant de rejoindre par la mer la Sicile, Malte, Lampedusa à partir des côtes libyennes et tunisiennes ou en cherchant à atteindre les îles Canaries ou l'Espagne par le détroit de Gibraltar, ou encore les îles grecques et Chypre par les côtes turques et syriennes. D'autres laissent leur vie sur les hautes clôtures des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla au Maroc ou meurent de froid dans la soute des avions ou asphyxiés dans des camions. On surnomme d'un mot originaire de l'arabe nord-africain, harraga, ces migrants clandestins brûleurs de frontières et de papiers d'identité.

Des associations et organisations non gouvernementales se mobilisent à l'échelle euro-méditerranéenne pour dénoncer les abus et les dérives des États en matière de demandes d'asile et d'assistance aux frontières. Ces événements tragiques ne sont pas exclusivement européens. La frontière entre le Mexique et les États-Unis est tout aussi meurtrière. Le mur de 1 000 km construit en 2006 a rendu périlleuses les tentatives d'émigration de migrants clandestins (indocumentados) [6]. Depuis 2007, les clôtures qui séparent les 250 km de frontière entre l'Égypte et Israël se renforcent, et des migrants africains qui tentent de passer meurent tués par balles selon Amnesty International. La vie sur place pour la plupart de ces migrants est très pénible. Ils restent dans la précarité quand ils ne sont pas enfermés dans un centre de détention ou refoulés à la frontière voisine. Rares sont

ceux qui obtiennent le statut de réfugié politique.

III. – Vers quel droit d'asile au xxi^e siècle ?

Dans le contexte politique contemporain, le réfugié est une figure sociale paradoxale. Il est en quelque sorte l'exception qui confirme la règle dans le système des États. Acteur international qui n'existe que dans une société internationale d'États souverains, devenu après 1945 une catégorie sociale à l'échelle européenne puis mondiale, le réfugié pousse à l'extrême la tension entre les prérogatives étatiques d'exclusion des indésirables et les impératifs d'inclusion des droits de l'Homme (voir Wihtol de Wenden). Actuellement, la réponse apportée par les États n'est pas celle attendue, elle est moins politique que gestionnaire : gérer la pression des demandes d'asile semble la priorité.

1. Explosion des demandes d'asile dans le monde

Entre 1945 et 1990, les déplacements des réfugiés trouvaient principalement leur origine dans les nombreuses crises résultant de confrontations idéologiques, politiques et militaires entre l'Est et l'Ouest. Le nombre de conflits armés sur la planète a diminué depuis l'arrêt de la guerre froide et l'effondrement de

l'URSS entre 1989 et 1991. Toutefois, les guerres civiles (aujourd'hui plus nombreuses que les affrontements entre États), les crises humanitaires, les nouvelles formes de conflits (comme la lutte contre le terrorisme international) entraînent des exodes et des déplacements contraints de populations de plus en plus importants. L'imbricolage et l'évolution sémantique et juridique de catégories depuis vingt ans – réfugiés, déplacés, demandeurs d'asile, déboutés du droit d'asile, apatrides – rendent difficile le bilan chiffré du phénomène. Les chiffres suivants s'appuient sur les estimations du Haut-Commissariat aux réfugiés dont la charge s'est étendue de manière considérable depuis les années 1970 : moins de trois millions de personnes relevaient de la compétence du HCR en 1976. Près de 12 millions en 1985. En 2011, 25,9 millions de personnes (10,4 millions de réfugiés et 15,5 millions de déplacés internes) ont reçu protection et assistance du HCR (soit 700 000 personnes de plus qu'en 2010). L'année 2011 a été marquée par une succession de crises de réfugiés majeures, suite aux conflits en Côte-d'Ivoire, en Libye, en Syrie, en Somalie et au Soudan. Quelque 4,3 millions de nouvelles personnes ont été déplacées selon les estimations du HCR. Parmi elles, plus de 800 000 réfugiés (relevant de la convention de Genève de 1951) ont fui dans les pays voisins. Le HCR estime que c'est le chiffre le plus élevé en dix ans. Les 3,5 millions restants se sont déplacés au sein des frontières de leur pays respectif. L'afflux d'une migration irrégulière constituée principalement de Tunisiens, de Libyens et de Subsahariens vers les côtes italiennes, avec près de 25

000 personnes entre les mois de janvier et février 2011, a été à l'origine d'une polémique sur un projet de réforme des accords de Schengen – projet adopté le 7 juin 2012 – prévoyant le rétablissement de contrôles nationaux temporaires aux frontières intérieures de l'Union européenne en raison de « circonstances exceptionnelles ». Bien qu'organisés, les retours précipités et en masse, gérés en urgence font souvent peur aux États qui craignent une déstabilisation du pays. C'est ce que note Harouna Mounkaila [\[7\]](#) à propos des réfugiés nigériens après la grave crise politique libyenne en 2011 qui s'est soldée par le départ précipité de Libye de près de 270 000 Nigériens, dont de nombreux travailleurs migrants installés en Libye depuis plusieurs années, des anciens membres de la légion islamique du colonel Kadhafi ainsi que des mercenaires recrutés par le régime pour combattre la rébellion. Ces retours précipités sont intervenus dans un contexte politique marqué au Niger par une transition militaire faisant suite au coup d'État du 18 février 2010 alors que le pays fait face, une nouvelle fois, à une grave crise alimentaire. Par crainte d'une aggravation de la crise alimentaire, de problèmes sécuritaires et d'une déstabilisation politique du pays, les autorités nigériennes ont mis en place de manière urgente et inédite un dispositif national de gestion des rapatriés en mars 2011.

Environ 1,6 million de Syriens ont trouvé refuge dans cinq pays de la région, et le HCR prévoit que le nombre de réfugiés s'élève à près de trois millions en 2014. Face à l'afflux de réfugiés en provenance de la Syrie et du

continent africain, des pays européens comme la Bulgarie, la Grèce et l'Italie, dépassés par la situation, en appellent au soutien des autres états membres de l'Union européenne.

La frontière israélo-égyptienne encore peu étudiée constitue un autre enjeu en termes d'« externalisation » de l'asile entre pays du Moyen-Orient. Frontière éminemment sécuritaire pour Israël, elle est également devenue en l'espace de quelques années un point de passage clandestin vers Israël pour des migrants et des demandeurs d'asile, essentiellement en provenance d'Afrique. Lisa Anteby-Yemini montre la façon dont les autorités israéliennes développent des dispositifs de rétention (tel le site de Ketziot) pour contenir ces circulations. Durant les cinq dernières années, 24 000 demandeurs d'asile sont entrés illégalement en Israël par sa frontière méridionale, selon les estimations de ministère de l'Intérieur israélien.

Le Pakistan reste le pays qui abrite le plus de réfugiés (1,7 million), et l'Afghanistan celui qui en génère le plus grand nombre, une position qu'il détient depuis trente-deux ans. L'Afrique du Sud est le pays où les demandes individuelles d'asile sont les plus nombreuses, suivie des États-Unis et de la France.

L'HCR estime que l'apatridie – terme qui désigne selon la convention des Nations unies toute personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation – concernerait actuellement jusqu'à 12 millions de personnes. Les apatrides se

distinguent des réfugiés qui possèdent une nationalité et ont fui leur pays. Le HCR met aussi l'accent sur le nombre record d'enfants demandeurs d'asile qui voyagent seuls. Au total, 46 % des réfugiés et 34 % des demandeurs d'asile étaient des enfants de moins de 18 ans en 2011. Les femmes et les filles représentant 48 % des réfugiés.

" Le camp de Choucha en Tunisie

Près de la frontière de Ras Jdir tuniso-libyenne, le camp de Choucha a été créé en Tunisie pour héberger les personnes arrivées de Libye pendant le conflit de 2011. Aux heures les plus difficiles du conflit libyen, entre janvier et mai 2011, le camp a accueilli jusqu'à 20 000 personnes et géré des flux d'arrivées pouvant atteindre 4 000 personnes par jour. Si les Libyens se sont rapidement dispersés et intégrés dans les villes et la société tunisienne, les réfugiés subsahariens ont été regroupés à Choucha. Un an après la sortie du conflit en Libye, en avril 2012, le camp abrite un total de 2 905 réfugiés qui résidaient en Libye avant décembre 2011. Selon le HCR, ils sont originaires de vingt nationalités différentes dont des Somaliens (924 personnes), des Soudanais (910 personnes), des Érythréens (456 personnes), des Irakiens (292 personnes), des Éthiopiens (213 personnes). Le profil du réfugié est celui d'un homme entre 18 et 60 ans (on compte 16 % d'enfants mineurs dans le camp), chef de famille, de religion musulmane. Au moment de notre enquête, la

grande majorité des dossiers de réfugiés ont été acceptés ou sont en cours d'acceptation pour réinstallation dans des pays étrangers, dont les cinq premiers sont : les États-Unis (800 dossiers acceptés en 2011 et 700 dossiers en cours d'acceptation en 2012), la Norvège (500 dossiers), la Suède (200 dossiers), l'Australie (110 dossiers), les Pays-Bas (42 dossiers). C'est le cas d'une famille soudanaise qui fait partie des 800 réfugiés acceptés pour réinstallation prochaine aux États-Unis.

Arrivée au camp de Choucha en mars 2011, la famille élargie est composée du couple avec ses trois enfants en bas âge dont un né dans le camp, et de la famille du frère du mari. Les deux frères, réfugiés politiques du Soudan, résidaient en Libye depuis plus de dix ans. Ils travaillaient en Libye comme professeurs d'agronomie et d'économie dans un lycée. En attendant leur départ vers les États-Unis, ils enseignent dans l'école implantée depuis six mois à l'intérieur du camp de Choucha. Ces anciens enseignants en agronomie occupent aussi leur temps dans le camp à la création de petits potagers, balayés par le vent et le sable, délimités devant les tentes par des bouteilles en plastique. « En Libye, j'avais le sentiment d'être en équilibre sur un fil suspendu entre deux immeubles. Je vivais dans une prison à ciel ouvert avec ma famille. Impossible de partir de peur d'être soupçonné de trahison par le gouvernement de Kadhafi et de mettre en danger ma famille. Je vivais dans la crainte. Un de mes collègues avait été emprisonné pour trahison, juste parce qu'il avait essuyé le tableau avec un

chiffon de couleur verte, la couleur du drapeau libyen. J'étais convoqué chaque mois dans un bureau de police pour signaler à l'agent des changements éventuels dans notre situation : un déménagement, la naissance d'un enfant, l'achat d'une voiture, d'une télévision... » Le souhait de ce réfugié, père de famille, est aujourd'hui de vivre dans un pays qui lui garantit avant tout une liberté d'expression et de circulation. (Entretien du 26 avril 2012 au camp de Choucha.)

Au moment de l'enquête en avril 2012, la situation est plus complexe dans le camp pour les 240 individus, principalement de jeunes célibataires d'Afrique de l'Ouest, qui n'ont pas été reconnus comme réfugiés et qui ne sont donc plus sous mandat de l'UNHCR. Les autorités tunisiennes recherchent une solution avec l'UNHCR afin de faciliter leur départ du camp et par là même d'accélérer la fermeture définitive du lieu avant qu'il ne devienne la deuxième zone d'installation, après celle de Lampedusa, des migrants naufragés en mer Méditerranée. La négociation entre le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés et les autorités tunisiennes porte sur l'adoption en Tunisie d'une législation nationale sur la question des réfugiés et de l'asile. Si, au plan international, la Tunisie est bien pays signataire de la convention de Genève de 1951 et pays signataire de la convention de l'Organisation de l'Unité africaine de 1969 relative aux problèmes de réfugiés en Afrique, aucun cadre juridique national sur cette question n'y a encore été promulgué. Depuis juin 2013, date de la fermeture officielle du camp de Choucha, la Tunisie se

trouve devant la nécessité de définir un cadre légal précisant le statut des réfugiés sur son territoire. Un projet de loi préparé par le ministère de la Justice tunisien et l'UNHCR a été finalisé, mais sans que l'on sache s'il arrivera au stade du vote parlementaire."

2. Un droit d'asile en crise

Des juristes soulignent que le droit dont le monde contemporain en transformation a indéniablement besoin est en profonde crise : violence dans les relations internationales, discrédit sur les Nations unies, montée de la criminalité internationale et de son impunité, crise de l'État souverain. Il est dans un immense déficit d'institutions internationales ou transnationales qui auraient le pouvoir d'imposer de réelles régulations collectives et de réelles protections sociales à l'échelle mondiale (Monique Chemillier-Gendreau, Mireille Delmas-Marty).

Bien que signataires de la convention de Genève, beaucoup de pays dans le monde peinent à appliquer une politique d'asile. Des titres de séjour « humanitaires » peuvent être mis en place dans des pays qui n'avaient pas jusqu'à présent une tradition d'accueil des réfugiés, à l'instar du Japon (Minako Suzuki), sans cependant résoudre le manque d'un statut juridique clair qui renvoie le sort des demandeurs d'asile à la discrétion de l'État [\[8\]](#). Le constat généralisé est plutôt celui d'un durcissement des procédures d'expulsion ces dernières années. De nombreux auteurs dénoncent un droit d'asile

en crise dans le monde : difficile obtention du statut de réfugié ; confusion politique entre les questions des réfugiés, celles des « sans-papiers » et des clandestins ; politique du « ni-ni » (ni expulsable ni régularisable) qui crée une catégorie de migrants tolérés dans le pays d'accueil le temps d'une procédure qui peut pourtant durer plusieurs années ; fabrication d'une main-d'œuvre bon marché nécessaire à l'économie des pays occidentaux industrialisés. D'autres auteurs insistent sur une remise en cause de la convention de Genève, du traitement international de l'asile et de son statut universel, dans la création de réglementations régionales, comme c'est le cas en Amérique du Sud, sur le continent africain et dans l'Union européenne (parmi eux, Delphine Perrin, Catherine Wihtol de Wenden, Daphné Bouteillet-Paquet). Par ailleurs, plusieurs auteurs se sont penchés sur les conditions d'enfermement des étrangers dans des espaces assistantiels et/ou sécuritaires et sur les modes de contournement du contrôle (parmi eux, Marc Bernardot, Michel Agier, Smâin Laacher). Un « marché de la rétention » voit le jour : alors que l'assistance aux migrants est prônée comme un objectif premier des centres de rétention, elle est soustraite à des structures qui, bien qu'officiellement dépourvues de but lucratif, n'en restent pas moins des acteurs privés qui trouvent un intérêt économique à la gestion des lieux. Les associations d'aide aux réfugiés et organisations non gouvernementales sont désormais au cœur de la procédure d'asile et ont acquis un véritable savoir-faire en matière d'accompagnement des demandeurs, notamment au moment de l'étape cruciale

de l'expertise médicale. Leur travail d'assistance juridique aboutit à la constitution de catégorisations et à une définition de la frontière sociale et physique entre « les étrangers irréguliers » et les « étrangers régularisables » (Estelle d'Halluin-Mabillot, Nicolas Fischer). On assisterait à la mise en place d'une double dérive comme le notent Catherine Wihtol de Wenden et Daphné Bouteillet-Paquet [9] : une dérive sécuritaire, avec la tentation pour les pays d'utiliser le droit d'asile comme un instrument parmi d'autres de la maîtrise des frontières, et une dérive humanitaire, avec le développement de formes d'asile provisoires et discrétionnaires qui contribuent à fragiliser davantage les demandeurs. Ces dérives dans la protection humanitaire ont pour conséquence de contribuer à faire le lit de bandes criminelles organisées, qui violentent et rackettent les migrants clandestins restés dans le pays « d'accueil » ou partis sur les routes de l'exil comme c'est le cas le long de la frontière entre le Soudan, le Tchad et la Libye.

Le multilatéralisme classique n'est guère préparé à une concertation sur la protection des migrations internationales, et c'est vers des solutions neuves qu'il faut se tourner. Face à l'avènement de procédures d'exclusion accélérée réduisant les droits de recours, une gouvernance globale de la protection des migrants pourrait prendre la forme d'une Charte de droits et d'obligations du migrant international (Badie et al.). Pour Ulrich Beck, c'est à une société civile mondiale droit-de-l'homme, et aux mouvements de contestation auxquels

il attache une grande importance, ainsi qu'aux ONG, qu'il reviendrait la tâche de s'imposer davantage sur la scène de la gouvernance mondiale. Dans l'ouvrage Construire un monde [\[10\]](#) les contributeurs (historiens, sociologues, économistes, politistes, juristes, philosophes) s'interrogent cependant sur le fait que la société civile soit considérée comme porteuse par excellence d'un projet démocratique et cosmopolite. Ils mettent plutôt en évidence que la participation de tous au pouvoir peut parfaitement s'accommoder de différentes formes d'autoritarisme et mettent en garde sur une montée des populismes.

On peut conclure, provisoirement, que les stratégies de coopération bilatérale et multilatérale développées dans le champ des migrations ces vingt dernières années sont un moyen supplémentaire de renforcer le déséquilibre des richesses, en effectuant un transfert du coût de la migration, en accentuant la pression sur les pays les plus fragiles, sans assurance d'effets en retour. Cette politique de coopération ne serait au mieux qu'un des avatars du recul du politique sur l'économique, au pire un nouvel épisode de la néocolonisation... On peut considérer au contraire que cette politique de coopération est le signe d'une mutation en cours, d'un tournant dans les rapports pays d'accueil et pays de départ, où les pays de départ sont considérés certes dans une relation économique dissymétrique, mais comme partenaires politiques à part entière, responsables en partie, et sous réserve de compensation négociée, de leurs ressortissants émigrants et de leurs immigrés. Autrement dit, on peut y

voir une forme de responsabilisation politique des pays de départ sur la manière de gérer leurs politiques d'immigration, longtemps laissées au gré des opportunités économiques, et l'application d'une législation spécifique en matière d'asile. Sans doute ces deux interprétations ne sont-elles pas exclusives l'une de l'autre. Pour l'heure, on ne peut que constater qu'il manque toujours aux États, pays d'accueil et pays de départ, une réponse politique claire à une question éthique simple : à qui voulons-nous accorder l'asile ?

Notes

[1] Voir F. Channac, « Vers une politique publique internationale des migrations ? », *Revue française de science politique*, juin 2006, vol. 56, no 3.

[2] A. Pécoud, *Une analyse du discours international sur les migrations*, HDR, Paris, Université Diderot, 2011.

[3] D. Perrin, « Fin de régime et migrations en Libye. Les enseignements juridiques d'un pays en feu », *L'Année du Maghreb*, VII/2011, p. 285-301.

[4] G. Feldman, *The Migration Apparatus. Security, Labor, and Policymaking in the European Union*, Stanford, Stanford University Press, 2012.

[5] T. Cantens, G. Raballand « Introduction. Réforme des douanes et développement en Afrique subsaharienne », *Afrique contemporaine*, 2009/2, no 230, p. 19-31.

[6] Voir le dossier « Le Mexique dans les migrations internationales », *Hommes & Migrations*, 2012, n°1296.

[7] H. Mounkaila, « Les risques socio-économiques liés

aux retours des migrants de Libye dans la commune urbaine de Tchín Tabaraden (Niger) », workshop « Terrains revisités en migrations africaines », IRD, CODESRIA, IPAR, Campus international de Hann, Dakar, 7-9 octobre 2013.

[8] Voir le dossier « Le Japon, pays d'immigration ? », Hommes & migrations, 2013, no 1302.

[9] Voir le dossier « Les frontières du droit d'asile », Hommes & Migrations, juillet-août 2002, no 1238.

[10] P.-R. Baduel (dir.), Construire un monde ? Mondialisation, pluralisme et universalisme, Karthala, 2009.

Chapitre III

Le lien social entre ici et là-bas

Ce chapitre s'efforce de répondre à un ensemble de questions entremêlées sur le thème des appartenances sociales du migrant. La migration plaçant l'individu dans une situation d'incertitude plus ou moins temporaire, depuis la décision de départ jusqu'à celle de l'éventuel retour, comment le migrant œuvre-t-il dans ce contexte incertain ? Quels modes de structuration sociale plus ou moins pérennes le migrant est-il en mesure de mettre en place entre deux pays ? Peut-on parler de communautés transnationales ? Quel rôle joue la famille dans ce projet et sa réalisation, et quelles sont les caractéristiques d'une famille transnationale ? Ou encore, quels rapports sociaux de genre les mobilités pendulaires engendrent-elles ? Tenter de comprendre comment les mobilités transnationales redéfinissent les appartenances et les rapports sociaux suppose de prendre en compte aussi bien le poids des déterminismes et des contraintes normatives qui pèsent sur les migrants que leur capacité à rationaliser des choix dans l'expérience migratoire et à agir sur les normes sociales.

I. – Qu'est-ce qu'une communauté transnationale ?

La distinction entre communauté et société est l'une des questions fondatrices de la sociologie, elle a été l'un des thèmes majeurs dès sa création au ^{xix}^e siècle, durant une période de grande transformation marquée par les révolutions industrielles (Karl Polanyi). Dans son ouvrage *Communauté et Société* (1887), Ferdinand Tönnies distingue la communauté de la société en ces termes : « Tout ce qui est confiant, intime, vivant exclusivement ensemble est compris comme la vie en communauté [...]. La société est ce qui est public, elle est le monde. On se retrouve au contraire en communauté avec les siens depuis la naissance, lié à eux dans le bien comme dans le mal. On entre en société comme en terre étrangère [1] » Selon Tönnies, avec le passage à l'ère industrielle, et donc à la modernité, les liens communautaires, basés sur le sang et l'acceptation de la tradition et de valeurs morales communes au sein d'unités peu étendues, devraient s'estomper progressivement au profit de liens plus impersonnels et superficiels, basés sur la rationalité, l'intérêt individuel, le profit et le calcul égoïste. Au début du ^{xx}^e siècle, Max Weber et Georg Simmel ont prolongé les catégories de Tönnies tout en les reliant à des formes d'activités sociales et non à des entités sociales figées. Pour Weber comme pour Simmel, il

n'existe pas a priori de forme pure de communauté ou de société. La communauté d'appartenance n'existe pas en soi : elle est une relation sociale sans définition substantialiste, fondée sur une croyance subjective d'appartenir à un même groupe, à partir d'une similitude de mœurs et de souvenirs. Cette croyance est socialement construite et symbolisée par des institutions, des porte-parole, des emblèmes, des mythes. Pour Weber, les relations sociales mettent en jeu des tendances à la communalisation – reposant sur un fondement affectif, émotionnel ou traditionnel –, ou des tendances à la sociation – processus de concertation rationnelle entre les acteurs pour la réalisation d'un objectif commun. Pour Simmel, les individus font la société, les sociétés font l'individu. Il y a société là où il y a action réciproque. Il écrit dans son ouvrage Questions fondamentales en sociologie paru en 1917 : « La socialisation est la forme qui se réalise suivant d'innombrables manières différentes, grâce à laquelle les individus, en vertu d'intérêts – sensibles ou idéaux, momentanés ou durables, conscients ou inconscients, causalement agissant ou téléologiquement stimulants – se soudent en une unité au sein de laquelle ces intérêts se réalisent. » L'individu de la grande ville moderne évite l'anomie en y reconstituant des cercles sociaux, en y développant des communautés d'intérêts. L'appartenance multiple à des cercles sociaux suppose qu'une même personne peut avoir des positions relatives tout à fait différentes [2]. Selon Simmel, la métropole moderne crée une distance physique mais pas forcément une distance sociale à la différence de Tönnies, puisque

des cercles sociaux se forment dans la ville et sont plus variés que dans les communautés rurales. Le recours au concept de communauté lui permet de penser l'intégration de l'individu à la société et de penser la continuité dans la transformation. L'étranger représente pour Simmel l'idéal-type de l'individu moderne de la grande métropole en transformation : l'étranger est pris dans une tension permanente entre nomadisme et sédentarisme, entre fixité et mobilité. « Si l'errance est la libération par rapport à tout point donné dans l'espace et donc l'opposé conceptuel de la fixation à un tel point, la forme sociologique de l'"étranger" présente l'unité, s'il y en a une, de ces deux caractéristiques [...]. L'étranger est pour ainsi dire l'errant potentiel : quoiqu'il n'ait pas avancé, il n'a pas tout à fait surmonté la liberté d'aller et venir. Il est fixé dans un groupe spatial particulier ou dans un groupe dont les frontières sont semblables à des frontières spatiales. Mais sa position dans ce groupe est déterminée essentiellement par le fait qu'il n'appartient pas à ce groupe depuis le début, et qu'il y a importé certaines caractéristiques qui ne sont pas et ne peuvent pas être engendrées par ce groupe lui-même [3] » Les réflexions simmeliennes sur l'intégration sociale de l'étranger dans la ville et la question du maintien des liens communautaires à distance ont inspiré les chercheurs de l'École de Chicago du début ^{xx}^e siècle (notamment William Isaac Thomas et Florian Znaniecki, *The Polish Peasant in Europe and America*, 1918-1920) et plus récemment l'approche transnationale.

Afin de poursuivre la réflexion de l'appartenance

commune de personnes dispersées géographiquement, très mobiles, avec d'autres qui au contraire ne se sont jamais déplacées, certains chercheurs avancent la notion de champ social transnational (transnational social field, Andreas Wimmer et Nina Glick Schiller). Le principe du champ social transnational repose sur des façons d'être (ways of being) et des modes d'appartenance à distance (ways of belonging), considérant d'un côté les relations et les pratiques sociales transnationales dans lesquelles s'engagent les individus, et de l'autre, la mémoire, la nostalgie, le sentiment de dette, l'imagination, qui les poussent à se connecter avec d'autres personnes dans d'autres lieux. Ce sont les visions du monde, ainsi que les pratiques, les ressources et valeurs symboliques véhiculées et partagées au travers de frontières nationales, qui contribuent à remodeler des façons d'être et des modes d'appartenance à distance parmi les migrants et les non-migrants (liés ou non par des liens de parenté), et qui forgent en définitive la croyance collective en une communauté transnationale.

Afin de se prémunir d'une conception essentialiste aux propriétés sociales idéalisées, il convient d'interroger ce concept non seulement dans son étendue, au-delà des frontières nationales, mais aussi dans sa complexité dynamique (faite de tensions, de contrôle social, de conformisme et d'inégalité). C'est à cette condition que la problématisation des études de communauté peut être féconde et contribuer à relever des processus sociaux imbriqués qu'il est nécessaire de distinguer. C'est le sens, par exemple, de l'article de Martina Avanza et

Gilles Laferté qui oppose appartenance et identification : l'appartenance étant la « participation des individus à la chose collective, au groupe, qu'il soit politique, syndical, familial, amical, participation à la fois produite et productrice de socialisations multiples des individus », à la différence de l'identification qui renvoie à une catégorie sociale attribuée à des individus par un État, un parti, un syndicat, une entreprise, etc. [4]. Appartenir, c'est en somme prendre part à différents univers sociaux et agir différemment suivant la variation des contraintes normatives et des ressources des espaces traversés.

II. – Chaîne migratoire et accumulation du capital social

Dès les années 1960 (John S. Mac Donald, Leatrice D. Mac Donald), la littérature sur la migration analyse le phénomène de « chaîne migratoire » comme un processus par lequel l'acte de migrer crée du capital social : amis et parents pionniers jouent un rôle important pour ceux qui suivent leurs traces. Ils aident les nouveaux arrivants dans leur recherche d'une formation, d'un emploi et d'un logement, et ces derniers aideront à leur tour les suivants. Les chaînes migratoires pourraient être comprises dans ce que Serge Paugam nomme les « régimes d'attachements des liens sociaux » entendus comme des modes de régulation des sociétés (ici entre

les sociétés connectées par l'activité sociale même du migrant) accordant une place importante au rôle de la famille et des organisations associatives. Le processus de chaîne migratoire va être particulièrement étudié par les analystes des réseaux migratoires. Les chaînes migratoires facilitent la prise de décision de migrer la sortie comme l'arrivée du nouveau migrant (Douglas Massey, Jorge Durand et Nolan J. Malone). Chaque acte de migration modifie le contexte social dans lequel les décisions de migration ultérieures sont faites, augmentant la probabilité de mouvements supplémentaires. Une fois que le nombre de connexions dans une communauté atteint un seuil critique, la migration devient autoentretenu. Elle s'étend dans le temps jusqu'à ce que les connexions du réseau se soient largement diffusées dans la région d'origine, de sorte que tous ceux qui souhaitent migrer puissent le faire sans difficulté. La chaîne migratoire qui s'est constituée entre la province de la Convención au Pérou – province péruvienne qui accumule depuis des décennies l'expérience d'un savoir-faire migratoire – et Turin en Italie est exemplaire de ce type de processus [5]. Après l'installation de premiers migrants péruviens à Turin, rendue possible par un marché de l'emploi italien ouvert à la fin des années 1980 à une main-d'œuvre non qualifiée du bâtiment et du service à la personne, un réseau migratoire plus important s'est formé depuis cette province, constitué de relations sociales variées allant de la solidarité et de la réciprocité à des relations commerciales, de domination et/ou de subordination.

La « migration en chaîne » joue aussi un rôle particulièrement important dans la consolidation de structures spatiales établies par les pionniers. Le processus de chaîne migratoire se traduit souvent par la création de quartiers ethniques et la transplantation de réseaux familiaux entiers dans la région de destination. Des études ont montré la formation ancienne de chaînes migratoires entre la France et l'Italie, la Tunisie, l'Algérie ou encore le Portugal et leur agencement en multilocalités dans plusieurs villes d'autres pays (Hassan Boubakri, Marie-Antoinette Hily, Adelina Miranda, Alain Tarrus, Francesca Sirna).

Se pose toutefois la question de la durée et de la perpétuation de ce type de mouvement en chaîne. Si les réseaux constituent une forme de capital social accumulé par les migrants (dans le sens où ils permettent de faciliter l'insertion dans la ville, de réduire le risque et le coût migratoire et d'augmenter la probabilité d'emploi dans le pays d'installation), ils restent cependant dépendants du contexte économique des pays d'arrivée et de départ. Les chaînes migratoires peuvent certes réadapter leurs flux en conséquence, se recomposer dans les territoires, mais il n'est pas certain qu'elles soient en mesure de résister à une dégradation durable de l'économie, à la concurrence des populations autochtones, ou encore à un climat social conflictuel dans les pays d'accueil industrialisés les plus touchés par la crise économique depuis 2008 et par la crise de la dette. On le constate par exemple pour la migration latino-américaine au Japon qui a subi de plein fouet la crise

économique en 2008 et qui a dû repartir massivement dans son pays d'origine.

En outre, les nouvelles vagues migratoires d'un même pays d'origine ne se retrouvent pas mécaniquement dans l'héritage de l'expérience migratoire des vagues plus anciennes, mais peuvent au contraire s'inscrire délibérément dans une dynamique de rupture. C'est le cas de l'émigration italienne récente en France qui ne cherche pas à se lier aux vagues d'émigration italienne précédentes : plus diplômée que ses aînées, a-politisée, et plus encline à vivre des expériences internationales multiples, elle porte un jugement très négatif envers l'Italie qu'elle estime en profonde crise économique et morale, incapable de répondre aux attentes des nouvelles générations (Hadrien Dubucs, Thomas Pfirsch, Camille Schmoll).

III. – L'expérience migratoire

L'acte de migrer peut se dérouler dans un cadre plus ou moins organisé par les réseaux sociaux, plus ou moins institutionnalisé par les États. C'est un acte aussi bien personnel, intimement lié à l'histoire biographique et affective de l'individu, que collectif dont l'expérimentation se transmet, volontairement ou non, à des membres migrants et non migrants de la famille (conjointes ou enfants par exemple n'ayant pas connu l'acte de migrer, mais pouvant se sentir dépositaires et aller jusqu'à

revendiquer une double ou multiappartenance), ainsi qu'à d'autres cercles sociaux (amis, réseau villageois...) prêts à suivre l'exemple du départ, et ce, malgré les tentatives de dissuasion tant les difficultés encourues dans la migration sont vivaces ou, à l'inverse, encouragés en cela tant les conditions économiques sont prospères ailleurs. Dans son ouvrage *Sociologie de l'expérience* [6]. François Dubet souligne que la notion d'expérience est apparue comme étant la moins maladroite pour désigner la nature de l'objet rencontré dans des études empiriques où les conduites sociales n'apparaissent pas réductibles à de pures applications de codes intériorisés ou à des enchaînements de choix stratégiques faisant de l'action une série de décisions rationnelles. La migration est une expérience relativement « ouverte » dans la mesure où les individus adoptent une pluralité d'actions et de réactions, et où se développe une activité cognitive, résultante de différentes logiques d'action et stratégies pragmatiques, qui permet de construire le réel et de le vérifier à partir de l'entendement d'univers sociaux divers.

Quelle place accorder à la décision de l'acteur ? La question de l'intentionnalité de l'individu est au cœur de l'analyse de l'expérience migratoire. Si l'intentionnalité se construit en fonction des expériences acquises (d'un savoir-faire) et des contraintes normatives du pays de départ et d'accueil, elle dépend aussi des dispositions sociales de l'individu, de sa capacité à accomplir son autonomie et à adopter une pluralité d'actions et de réactions en fonction de la situation vécue.

L'intentionnalité individuelle ne se construit pas en opposition aux collectifs (États, réseaux, famille...), ni par étapes successives (de l'individu à l'État en passant par des cercles sociaux intermédiaires), mais en coproduction. L'intentionnalité de l'individu est le plus souvent introduite en sociologie des migrations par la notion de projet migratoire. De plus en plus présente dans la littérature sur les migrations internationales, cette notion n'a pourtant pas fait l'objet d'une théorisation systématique, au point que son caractère opérationnel est encore questionné. À quel moment commence le projet migratoire et à quel moment est-il accompli dans une vie ? Quelles mobilisations collectives engendre-t-il ? Comment évolue-t-il au cours de son procès ? Comment comprendre son arrêt subit ou sa réorientation ? Cela implique de considérer les notions de bifurcation, d'événement ou de rupture qui définissent les trajectoires des individus au cours de leur projet migratoire. Or, les sociologues se trouvent assez démunis pour analyser les situations d'incertitude et de changement, et les situations relativement imprévisibles, alors même qu'ils s'y trouvent confrontés dans leurs recherches. Ils peuvent toutefois recourir à la sociologie du Turning point qui envisage des « transitions rares qui font passer d'un régime de probabilité à un autre », telle que préconisée par Andrew Abbott (après Hugues) ou encore à la sociologie événementielle développée par l'historien et sociologue William Sewell Jr. Ces approches s'efforcent d'interroger les relations entre bifurcations et trajectoires, entre champ du possible et champ du probable. Dans l'ouvrage *Bifurcations. Les sciences sociales face aux*

ruptures et à l'événement [7]. Michel Grossetti envisage les bifurcations comme une situation particulière de la trajectoire sociale d'un individu dans laquelle « des séquences comprenant une part élevée d'imprévisibilité produisent des irréversibilités importantes ». L'auteur précise le modèle d'analyse dans son ouvrage *Sociologie de l'imprévisible* : « les acteurs (individuels ou collectifs) subissent ou mobilisent des ressources dans des séquences d'action plus ou moins prévisibles qui peuvent produire de plus ou moins grandes irréversibilités, c'est-à-dire des altérations durables des acteurs et des ressources. Dans ce processus, on peut suivre des histoires et voir l'action se déplacer d'un niveau à l'autre, des entités nouvelles (acteurs ou ressources) se constituer (se découpler) ou disparaître (se dissoudre). Le processus peut prendre des formes multiples, plus graduelles ou plus bifurcatives [8] ».

Parmi les séquences temporelles de la trajectoire sociale du migrant pouvant relever d'une part élevée d'imprévisibilité produisant des irréversibilités importantes, on trouve celles du départ et du retour. Le départ à l'étranger et le retour au pays d'origine ont d'autant plus une part élevée d'imprévisibilité et d'irréversibilité lorsqu'ils ne sont pas encadrés par les gouvernements. Le départ de l'émigré clandestin est le plus souvent désigné comme le cas archétypal d'une situation de crise, périlleuse, voire mortelle, à haute imprévisibilité et irréversibilité au regard de la prise de risque, pouvant entraîner la rupture avec les liens d'appartenance. Mais même dans ce cas, l'imprévisibilité

ne signifie pas pour autant désordre et irrationalité. L'imprévisibilité peut être organisée. Dans de très nombreuses situations de la vie sociale, les acteurs s'accordent sur l'organisation d'un moment particulier de décision dont l'issue est conçue au départ comme imprévisible (concours, élections, événements sportifs...). Dans d'autres cas, le moment de l'imprévisibilité est prévu, mais pas l'ensemble des issues possibles. Pour les parcours de vie, cette forme d'imprévisibilité se retrouve dans tous les changements d'états amenant une ouverture des possibles, comme le passage à l'âge adulte ou la retraite. Le moment du départ à l'étranger ou celui du retour sont des moments du même type.

Le départ clandestin à l'étranger : une imprévisibilité organisée. – Le départ clandestin réprimé, voire condamné comme un délit par les États peut être socialement admis et encouragé par l'entourage du migrant. Partir clandestinement au risque de perdre la vie peut être la réponse possible au mal-être des jeunes d'une génération qui se sent abandonnée par son État. Le départ en ce cas s'inscrit dans un processus d'affaiblissement du sentiment d'appartenance nationale qui peut se muer en déni. Certains jeunes harraga (brûleurs de frontières) peuvent envisager le départ clandestin comme un acte de désobéissance civile accepté et soutenu par la famille. Si l'intention de départ puise ses motivations dans des aspirations personnelles de mobilité sociale (salut personnel, désir de promotion, de rachat, de reconnaissance), le passage à l'action est

quant à lui fortement socialisé. Il engage le migrant dans une négociation avec lui-même et avec son entourage. La mise en œuvre de l'idée de partir devient au fil du procès une décision collective. Le temps du départ, dont l'issue est bien conçue par les acteurs eux-mêmes comme imprévisible, est rendu collectivement raisonnable et raisonné. Les migrants s'entourent d'acteurs qui leur procurent du contrôle, entendu au sens qu'en donne le théoricien des réseaux Harrison White dans son ouvrage *Identity and Control* publié en 1992 et récemment traduit en France [9]. Le « contrôle » ici ne signifie pas le pouvoir, mais plutôt une recherche d'appuis ou d'ancrages qui peuvent apporter une certaine stabilité sociale et une tentative de maîtriser un environnement trop turbulent. Des cercles sociaux (l'entourage familial et amical, le réseau villageois ou religieux) encouragent le migrant au cours de son exil, lui apportant l'aide matérielle et financière et l'appui moral et spirituel dont il a besoin (Sophie Bava). Le « candidat » à la migration n'est pas isolé, il peut aller jusqu'à (sup)porter la réussite d'un projet de mobilité collectif : en ce cas, il est désigné comme « l'élu », sélectionné comme le « meilleur postulant » à la migration selon un système de jugement de l'entourage familial et/ou d'autorités sociales locales fondé sur une qualification préliminaire/disqualification du candidat au départ [10].

Un retour définitif ? – À l'instar du départ, le moment du retour est pluriel. Suivant ses circonstances politiques et socio-économiques, il peut être précipité ou planifié, accompagné ou non, choisi ou contraint, définitif,

temporaire ou pendulaire, individuel ou massif. L'idée de retour, nous dit Abdelmalek Sayad, est toujours associée à l'acte d'émigrer. Mais à partir de quand peut-on parler de retour ? C'est la question que pose la sociologie de l'immigration et des migrations confrontée à des constats de recherches empiriques où le retour est toujours retardé. Mythe du retour ? Illusion provisoire ? L'explication avancée est plutôt celle d'une forme d'acceptation d'un statut d'entre-deux par le migrant, d'autant plus admis et assumé par lui et ses descendants qu'il est de plus en plus promu par « la pensée d'État » des deux sociétés. L'attention se porte davantage aujourd'hui sur l'analyse des conditions et des modalités de la réversibilité du retour. Elle cherche à nuancer une vision univoque et linéaire du processus d'émigration allant du déracinement à l'établissement définitif dans un autre pays et démontre que, malgré leur départ, bon nombre d'émigrés gardent une relation régulière avec leur localité d'origine dont ils contribuent à faire évoluer les infrastructures, le tourisme, le marché immobilier, la vie associative et politique. Le retour est mis en pratique de différentes façons. Des études sur les pratiques touristiques des émigrés et de leurs descendants, qui ont suscité jusqu'ici peu de travaux, se développent sous l'angle notamment du « tourisme des racines » et apportent des éclairages sur la variété des modalités du retour en fonction des histoires migratoires et du type d'éloignement causé par l'émigration qui peut être forcée et traumatique. Choisi ou contraint, le retour est plus ou moins difficilement vécu par le migrant. Il peut être une « réserve d'expérience » (Alfred Schütz) source

d'enrichissement : « [le retour] transmue le natif en observateur de son propre pays à travers le regard déplacé et décalé qui est désormais le sien. Ce qui semble fondamental dans ce type de déplacement, c'est que les migrants reviennent dans leur pays d'origine avec un autre regard, ils sont porteurs d'une nouvelle expérience [\[11\]](#). ». Plus ou moins qualifiante, plus ou moins reconnue, l'expérience de la migration peut constituer au contraire un handicap. La réinsertion sociale et professionnelle dans la société d'origine est en effet loin d'être mécanique. Tel est le cas de ces étudiants partis étudier à l'étranger et qui trouvent difficilement un emploi à leur retour. Ils peuvent alors avoir le sentiment que tous les efforts de promotion sociale consentis par eux ont été vains, et face à ce qu'ils considèrent être un manque de reconnaissance nationale de la valeur de leur diplôme, leur ressentiment peut se transformer, à terme, en mobilisation contestataire dans le pays ou en nouveau départ par dépit. La littérature sur les returnees, qui examine en particulier le retour des exilés dans leur pays, met en évidence quant à elle les difficultés de réinsertion sociale que peut rencontrer ce type de population. C'est ce que souligne Nadine Picardou, par exemple, dans l'introduction de l'ouvrage *Retours en Palestine* [\[12\]](#) à propos des Palestiniens de retour à partir de 1993, après leur exode massif en 1948, qui vivent un décalage avec les codes sociaux en vigueur, ce qui contribue à en faire une sorte d'étrangers dans les représentations communes de leur propre société. Ces returnees et leurs familles, qu'ils aient perdu l'accent local ou qu'ils ne connaissent pas l'arabe, peuvent se sentir disqualifiés

par les autochtones palestiniens du fait de leur (trop long) éloignement de la terre natale et leur adoption de valeurs étrangères durant leur exil. Suivant les conditions du retour, l'accumulation ou non de ressources tirées de l'expérience migratoire, la position sociale occupée au moment du retour, la qualité (faible ou forte) du maintien des réseaux dans le pays d'origine, le migrant peut se retrouver dans une situation de plus ou moins grande vulnérabilité et se sentir accablé par le poids du regard négatif d'autrui (sentiment d'échec, de honte). Cela peut aller jusqu'à entraîner un processus d'affaiblissement des liens de l'individu à la société d'origine.

Dans certaines situations, le retour reste impossible parce que trop difficile. À partir d'études analysant la situation de réfugiés politiques – des Vietnamiens en France et en Australie, des Kosovars en France et au Canada, des Tamouls en Europe et au Canada, des Chinois en France –, il ressort une impossible réinstallation dans le pays d'origine. En temps de révolution ou de crises politiques aiguës, la situation d'insécurité ou d'instabilité qui règne dans le pays d'origine (qui souvent interdit les départs), les convictions politiques de ces réfugiés qui les ont parfois conduits à rompre avec des membres de leur famille, la crainte de « perdre la face » devant ceux qui ont résisté de l'intérieur jouent comme autant d'empêchements de retour.

IV. – La migration féminine : une

émancipation sociale sous contraintes

L'expérience migratoire des femmes est-elle différente de celle des hommes ? En quoi une approche des migrations dans une perspective de différence sexuée permet-elle de mieux appréhender les diverses formes de phénomènes migratoires ainsi que les dynamiques de transformations des sociétés contemporaines ? Pendant longtemps, alors même que les femmes constituaient déjà près de la moitié des migrants dans le monde, la question des femmes et des rapports sociaux de sexe dans la migration fut ignorée aussi bien dans la recherche académique que dans les objectifs de politiques publiques. En sociologie, il a fallu attendre les années 1980, avec notamment la publication du numéro d'*International Migration Review* (1984) consacré aux femmes migrantes, pour que de nombreux ouvrages, numéros spéciaux de revue, modules d'enseignement soient dédiés au croisement de recherche sur les femmes, le genre et les migrations. Sortir les femmes de l'invisibilité et rompre avec l'image stéréotypée d'un éternel féminin voué à la sphère privée et à l'immobilisme sont devenus les objectifs premiers de ces recherches.

Deux approches s'efforcent de répondre à ces questionnements. Dans la première, la migration des femmes fait l'objet de très nombreuses analyses en termes de discriminations multisituées liées au sexe, à l'emploi, à la nationalité ou la culture, et s'appuie sur

l'approche de l'intersectionnalité [13]. Il s'agit de saisir les imbrications entre les rapports de pouvoir propres au capitalisme, au racisme et au sexisme. Deux figures de migrantes focalisent l'attention : la victime et la travailleuse domestique. Il y est surtout dénoncé une division sexuelle et ethnique du travail à l'échelle internationale qui confine généralement les femmes dans des secteurs d'activité socialement dévalorisés, considérés peu qualifiés et tenus pour une extension des activités réalisées par les femmes dans la sphère privée (service domestique, emplois du care). La dénonciation de la prostitution et de la traite des femmes migrantes ou encore celle de la violence faite aux femmes sur les routes de l'exil est l'autre visée de ces travaux. Sachant que le plus souvent les violences intimes ne se dévoilent pas ou sont longtemps tues par les femmes elles-mêmes, comme le décrit Nathalie Huynh Chau Nguyen à propos de la mémoire des femmes vietnamiennes boat people qui livrent leurs traumatismes plus de trente ans après leur exil, à la suite de la guerre du Viet Nam des années 1970 [14].

Une seconde approche se développe dans le courant des années 1990 qui cherche à éclairer les choix, stratégies et ressources déployés par les femmes migrantes. Loin d'être le seul résultat d'un contexte économique-politique contraignant, la mobilité est analysée selon d'autres raisons, notamment d'ordre familial ou personnel, et devient un indicateur de marges de manœuvre dont dispose la migrante liée à d'autres individus et à d'autres aires géographiques. Cette

production de connaissance se distingue des premières orientations de recherche sur le rôle de l'épouse restée au pays ou de l'épouse amenée à rejoindre son mari dans le cadre du regroupement familial. Il privilégie le déplacement de femmes seules ou pionnières dans la migration. Les études insistent ainsi sur le concept d'agency, ou de capable agency [15] et interrogent les migrations en termes d'empowerment, notion utilisée dans les gender studies dès les années 1980, ou encore en termes de tactiques et d'habileté. Pour mieux circuler, les « pendulaires » peuvent avoir ainsi recours à diverses ruses et savoir-faire sexués : l'art de s'habiller en couches, d'y enfouir bijoux et argent, de chercher à passer inaperçues ou de susciter la compassion (femmes accompagnées de leur[s] enfant[s] pour voyager) (Mirjana Morokvasic). Loin de l'idée d'une victimisation des femmes en migration, sans pourtant la nier, cette approche met en évidence des figures de migrantes qui témoignent de leur rôle pionnier dans la chaîne migratoire, telles les infirmières indiennes dans les pays du Golfe (Marie Percot), ou encore de leur aptitude à réorienter leurs projets migratoires et à trouver des solutions temporaires face aux contraintes structurelles qui les affectent, comme celle qui voit les femmes roumaines qualifiées au Canada se lancer dans l'entrepreneuriat (Mihaelan Nedelcu). Elle souligne la diversité de leur forme d'engagement dans des mouvements militants et des associations transnationales, en particulier dans les pays d'ancienne immigration comme l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique ou la France (Danièle Kergoat, Adelina Miranda et

Nouria Ouali). Face à des situations de double discrimination liée au genre et à l'origine, des associations, mouvements citoyens, institutions confessionnelles font, dans bien des cas, cause commune pour défendre les droits de ces femmes dans le pays d'accueil.

Par ailleurs, et sans jamais nier la réalité des menaces physiques et psychiques pouvant peser sur les femmes exerçant la prostitution, d'autres recherches soulignent comment les femmes peuvent, dans certains cas, utiliser les relations de sexe et les relations amoureuses comme ressources pour passer les frontières : depuis les prostituées chinoises utilisant ainsi la sexualité comme une ressource migratoire pour venir et rester en France [16] jusqu'à de jeunes prostituées sénégalaises cherchant à « maîtriser l'étiquette des milieux les plus occidentalisés de Dakar » auprès de jeunes Blancs avec qui elles entretiennent des relations [17]. Le sens commun tend à poser a priori la migration prostitutionnelle comme unedémarche involontaire effectuée sous la contrainte, quelles que soient les conditions réelles de la migration, et à interpréter l'affirmation par la victime de son « consentement » initial à l'exercice d'une activité prostitutionnelle comme un aveu de complicité. L'autonomie sexuelle et migratoire, parce qu'elle est le signe d'une « puissance d'agir sexuelle », semble constituer en fin de compte la transgression morale par excellence, et conduit bien souvent à ne considérer les prostituées qu'à travers les mécanismes sociaux de contrôle, de stigmatisation et de soumission,

à l'égard des clients, des proxénètes, des policiers [\[18\]](#).

Le constat de formes d'autonomisation économique des femmes dans la migration (empowerment) n'exclut cependant pas de l'analyse la considération d'inégalités socio-économiques et de nombreux « coûts sociaux » supportés par ces femmes : surcharge de travail, stigmatisation, exploitation, éloignement de la famille, violence morale. Une certaine valorisation même du statut social des femmes migrantes vers un pays plus riche ne signifie pas nécessairement une amélioration de leur position sociale. Les migrantes restent surexposées à l'inactivité, à de fortes contraintes à l'accès au travail régulier. Elles se retrouvent d'autant plus dans des circuits informels que le diplôme et le niveau d'étude protègent peu les femmes étrangères du chômage. Il a été démontré que le manque de reconnaissance de qualifications professionnelles dans le pays d'accueil, tel le cas de femmes chinoises diplômées issues de classes moyennes de Hongkong et immigrées au Canada, génère un déclassement social et une situation de dépendance économique nouvelle vis-à-vis du conjoint. C'est ce que retrouvent, sous une autre forme, des Chinoises après un mariage arrangé par des agences matrimoniales plus ou moins informelles spécialisées dans l'organisation de l'émigration de femmes chinoises vers le Japon (Hélène Le Bail). Si ce pays continue à représenter une terre attractive et à symboliser une promotion sociale pour qui parvient à s'y établir, il n'en demeure pas moins qu'une fois la migration effectuée, les Chinoises citadines et diplômées

sont pour la majorité désabusées, car socialement déclassées au Japon. Elles se retrouvent émancipées d'une certaine pression sociale et familiale subie dans le pays d'origine, mais, dans un même temps, elles perdent en autonomie par une intégration sociale souvent difficile : un diplôme mal ou non reconnu, un accès difficile au marché du travail, une vie rurale mal vécue, une mauvaise acceptation par la belle-famille suspicieuse, une discrimination ethnique et xénophobe. La recherche montre que si la position sociale est défavorable avant le mariage, ce dernier pourra être pour la femme migrante un moyen de gravir l'échelle sociale, mais si la position est favorable, celle-ci aura tendance à rester stable ou à être moins bonne. La présence ou l'absence d'une mobilité sociale par le mariage reste liée à la trajectoire sociale antérieure de la femme.

V. – La famille transnationale

Les recherches sur la famille transnationale constituent ces dernières années un autre domaine de recherche particulièrement foisonnant [\[19\]](#). Elles ouvrent un questionnement en friche sur l'impact même du processus transnational auprès des membres de parenté géographiquement éloignés et sur la recomposition des attentes, devoirs, dettes et obligations entre ces membres, qui concourent au sentiment d'unité et à des logiques de solidarité familiale ou à l'inverse à

des logiques d'individualisation. Les familles transnationales sont celles « qui vivent séparées tout le temps ou de manière partielle, mais qui tiennent ensemble et créent ce qui peut être considéré comme un sentiment de bien-être collectif et d'unité, de "famille", même au travers des frontières nationales [20] ». Ces études principalement anglo-saxonnes – bien que des études francophones ont exploré dès les années 1990 le thème de l'installation durable de la famille immigrée entre plusieurs espaces nationaux (Catherine Quiminal, Jocelyne Streiff-Fénart, Anne Gotman, Catherine Delcroix) – interrogent la capacité à maintenir et à inventer des liens de parenté, ou d'appartenance à un clan ou à des groupes de caste dans la migration. La question du regroupement familial, qui s'inscrit d'ordinaire dans l'analyse de la notion d'intégration de l'État-nation, est ici moins étudiée comme une adaptation aux normes du pays d'installation que sous l'angle d'une « communauté imaginée » et dynamique, qui parvient à maintenir des liens réguliers malgré la dispersion, et à intégrer différentes contraintes, valeurs et expériences d'une génération à l'autre. Dire cela, ce n'est pas seulement renverser la perspective agent/acteur au sein de l'institution familiale, c'est suggérer la formation d'une nouvelle organisation d'un ordre social transnational dont la famille serait à la fois l'enjeu et l'indice. C'est porter l'attention sur le fait que les migrations et mobilités contribuent à l'élaboration de formes de vie familiale inédite, brouillant les contours entre famille conjugale et famille élargie, où différentes logiques peuvent coexister (logiques d'individualisation, normes communautaires

fortes, valorisation de la vie de couple à distance). Cela revient non seulement à s'interroger sur les changements que connaît l'institution familiale, mais aussi sur les transformations des relations sexuées, notamment à travers l'analyse des liens paternels et maternels. Comment être mère ou père à distance, parfois à des milliers de kilomètres du domicile et de ses enfants ? Et comment le rester en dépit de la séparation qui peut perdurer toute une vie ? Pour mieux décrire ces processus, des notions sont avancées telles que « parentalité partagée » (Françoise Lestage), « parenté flexible » (Anne-Christine Trémon). Les travaux dans ce domaine de recherche relativement récent se sont beaucoup intéressés aux pratiques de solidarité intergénérationnelle au sein de ces familles. Ils ont montré que les familles transnationales échangeaient, pour la plupart, les mêmes formes d'aide que les familles dont les membres vivent à proximité, à savoir le soutien moral et émotionnel, le soutien financier, le soutien pratique, les soins personnels et l'hébergement. Les migrants demeurent insérés dans des obligations familiales et consacrent beaucoup de temps, d'énergie et de ressources afin de compenser leur absence physique. Ces travaux nous invitent ainsi à revisiter le thème de l'« économie de la parenté », à partir d'une ethnographie économique de la parenté transnationale, en reconsidérant la relation entre l'amour et l'argent, entre les obligations financières, morales et affectives. Comme le précisait déjà Max Weber au début du xx^e siècle, la famille ne peut être analysée sous l'angle unique du lien affectif et de l'identification immanente de chacun à la

structure collective ; celle-ci est aussi traversée par des enjeux économiques et utilitaires. Ces aspects sont particulièrement développés dans des recherches qui traitent les questions du transfert financier et du soin transnational.

Transferts financiers au sein de la famille transnationale.
– Les transferts financiers en migration (remitances) ont été traditionnellement analysés au regard d'hommes seuls, chefs de famille ou tête de pont d'un réseau de parenté. Or, la perspective genrée sur cette question est importante comme le soulignent des recherches (Laura Oso [\[21\]](#), Giaconda Herrera [\[22\]](#)). Certains envois de fonds réalisés par les femmes produisent des effets en termes de transformation du rôle de la femme (mère, épouse, célibataire) au sein de la famille conjugale et/ou élargie. Les retombées en termes de prestige social et symbolique ne sont pas les mêmes : les femmes migrantes ont moins tendance que les hommes à procéder à des transferts d'argent plus largement communautaires et destinent fréquemment leurs envois au cercle plus restreint de la famille et des enfants restés au pays. Il en résulte une construction du prestige social en migration différenciée entre les sexes. Les recherches soulignent aussi que les transferts de fonds contribuent d'autant plus à une dynamique sociale ascendante au sein de la famille élargie restée au pays d'origine que le migrant, homme ou femme, est célibataire ou marié(e) avec des enfants laissés à la charge des membres de la famille du pays d'origine. L'envoi de fonds peut servir à monnayer, dans un don/contre-don, un service rendu

dans le pays d'origine (la garde et éducation des enfants ou le soutien à des parents âgés, la gestion de terres agricoles, la garantie d'une bonne gestion de l'épargne). À partir du moment où un foyer se fonde ou se regroupe dans le pays d'accueil, l'investissement au pays d'origine des migrants se tarit et est détourné au profit du projet de mobilité sociale de la famille conjugale et des enfants.

Le soin transnational. – La tendance actuellement constatée de par le monde est celle d'une féminisation de la mobilité internationale, particulièrement recherchée pour répondre à une forte demande de prise en charge des tâches domestiques et de soin (care) réalisées dans le cadre d'un travail salarié (en tant que nourrice, domestique, garde-malade, aide-soignante) ou non salarié (en tant qu'épouse, mère, belle-fille). Cette migration est d'autant plus encouragée par les États qu'elle est envisagée comme une solution au déficit démographique des pays vieillissants. C'est en ce sens que des études sur la migration de mariage analysent l'ampleur du phénomène du mariage arrangé transfrontalier (via des agences ou sites internet) : la migration de mariage est la voie principale de « recrutement » du travail reproductif non salarié dans certaines régions du monde.

Arlie Russell Hochschild propose d'utiliser la notion de global care chains [\[23\]](#) afin de désigner un ensemble de liens tissés entre des personnes au niveau mondial et basés sur du care rémunéré ou non : par exemple, la fille aînée d'une famille pauvre du tiers monde s'occupe de ses frères et sœurs (premier maillon de la chaîne)

pendant que sa mère est elle-même rémunérée pour garder les enfants d'une femme ayant émigré dans un pays développé (deuxième maillon). Cette dernière s'occupant à son tour d'un enfant d'une famille d'un pays riche (dernier maillon). Ces global care chains invisibles sont en augmentation et provoquent une « fuite du care » (comparable au phénomène de la « fuite des cerveaux ») des pays pauvres vers les grands centres urbains des pays riches : les individus qui s'occuperaient des enfants et adultes dépendants dans leur propre pays pauvre migrent vers les pays riches pour s'y occuper des enfants et adultes dépendants qui y vivent... Une nouvelle division internationale du travail reproductif se dessinerait ainsi en lien avec le développement de grands centres urbains particulièrement demandeurs de migrations temporaires dans le secteur des soins (Saskia Sassen, Barbara Ehrenreich et Arlie Russell Hochschild).

Le soin transnational est par ailleurs étudié du point de vue des relations intergénérationnelles et analysé comme un processus inscrit dans le cycle migratoire et de vie familiale. C'est le résultat, par exemple, d'une recherche qui a analysé le soin transnational échangé entre des migrants adultes vivant en Australie et leurs parents âgés vivant en Italie, en Irlande, aux Pays-Bas et en Nouvelle-Zélande [24]. Des migrants cherchent à prendre soin de leurs parents en voyageant régulièrement dans leur pays d'origine et en les accueillant à leur tour. Le « contrat intergénérationnel », tel que déjà décrit en socio-anthropologie de la famille et qui renvoie à la réciprocité du soin au sein des familles

(les enfants prennent soin de leurs parents devenus âgés en retour du soin qu'ils ont eux-mêmes reçu d'eux pendant leur enfance), perdure bien au sein de la famille transnationale. Les affects et obligations morales y sont analysés comme facteurs motivant la participation de migrants professionnels au soin de parents âgés, pouvant les conduire au choix de venir rejoindre leurs parents vieillissants, ceci au prix d'une perte d'emploi et d'une diminution de revenus. Les migrants peuvent ainsi prendre la décision d'infléchir le cours ascendant de leur trajectoire professionnelle par obligation sociale et morale envers leurs parents.

Notes

[1] F. Tönnies, *Communauté et Société*, Puf, « Le Lien social », 2010.

[2] G. Simmel (1908), *Sociologie. Études sur les formes de socialisation*, Puf, « Quadrige », 2013.

[3] Ibid.

[4] M. Avanza et G. Laferté, « Dépasser "la construction des identités" ? Identifications, image sociale, appartenances », *Genèses*, 2005, no 61, p. 144.

[5] C. Nieto Sanchez, *Relation entre migration et développement. Analyse du capital économique, humain et social des migrants retournés à Quillabamba, Pérou*, thèse de doctorat, Louvain-la-Neuve, mars 2012.

[6] Le Seuil, « La couleur des idées », 1994.

[7] M. Bessin, C. Bidart, M. Grossetti (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*,

La Découverte, « Recherches », 2010.

[8] M. Grossetti, Sociologie de l'imprévisible, Puf, « Sociologie d'aujourd'hui », 2004.

[9] H. White, Identité et contrôle. Une théorie de l'émergence des formations sociales, Éditions de l'EHESS, 2011.

[10] M. El Miri, « Quand les migrants se choisissent: qualification sociale et sélection des postulants à la migration au Maroc », European Journal of Sociology, Archives européennes de sociologie, 2011, 52 (2), p. 209-235.

[11] C. de Gourcy, « Le retour au prisme de ses détours ou comment réintroduire de la proximité dans l'éloignement », Revue européenne des migrations internationales, 2007, vol. 23, no 2.

[12] N. Picaudou, I. Rivoal, Retours en Palestine. Trajectoires, rôle et expériences des returnees dans la société palestinienne après Oslo, Karthala, 2008.

[13] K. Crenshaw, « Mapping the margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color » in M. A. Fineman and R. Mykitiuk (eds) The Public Nature of Private Violence: The Discovery of Domestic Abuse, New York, Routledge, 1994.

[14] N. Huynh Chau Nguyen, La mémoire est un autre pays. Femmes de la diaspora vietnamienne, Paris, Riveneuve éditions, 2013.

[15] N. Kabeer, The Power to Choose: Bangladeshi Women and Labour Market Decisions in London and Dhaka, London / New York, Verso, 2000 ; L. Briones, Empowering Migrant Women, Farnham, Ashgate, 2009.

[16] F. Lévy, M. Lieber, « La sexualité comme ressource

migratoire. Les Chinoises du Nord à Paris », Revue française de sociologie, 2009, vol. 50, no 4, p. 719-746.

[17] T. Fouquet, « De la prostitution clandestine aux désirs d'ailleurs : une ethnographie de l'extraversion à Dakar, Politique africaine, 2007, no 107, p. 102-123.

[18] M. Darley, « La prostitution en clubs dans les régions frontalières de la République tchèque », Revue française de sociologie, 2007/2, vol. 48, p. 273-306.

[19] J. Le Gall, « Familles transnationales : bilan des recherches et nouvelles perspectives », Diversité urbaine, 2005, vol. 5, no 1, p. 29-42 ; « La famille transnationale dans tous ses états », numéro coordonné par E. Razy, V. Baby-Collin, Revue Autrepart, 2011, nos 57/58, IRD/Presses de Sciences Po.

[20] D. F. Bryceson, U. Vuorela, « The Transnational Family: New European Frontiers and Global Networks », Cross Cultural Perspectives on Women, 2011, vol. 25, Berg.

[21] L. Oso Casas, « La réussite paradoxale des bonnes espagnoles de Paris », REMI, 2005, vol. 21, no 1, p. 107-129.

[22] G. Herrera, « Lejos de tus pupilas ». Familias transnacionales, cuidados y desigualdad social en Ecuador, FLACSO-Ecuador/ONU Mujeres, Quito, 2013.

[23] B. Ehrenreich, A. E. Hochschild, Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy, New York, Metropolitan Press, 2002.

[24] L. Baldassar, C. Baldock, R. Wilding, Families Caring across Borders: Migration, Ageing and Transnational Caregiving, Londres, Palgrave MacMillan, 2007.

Chapitre IV

Mobilités socio-économiques et inégalités

Dans le cadre des mobilités internationales actuelles, les catégories de classe et de reproduction sociale sont-elles devenues inadaptées, voire obsolètes ? Le retour des analyses en termes de classes sociales à partir du milieu des années 1990 met plutôt en évidence une nouvelle forme de division sociale du travail et des inégalités face aux enjeux internationaux (Anne-Catherine Wagner). Les inégalités de revenus se creusent depuis le milieu des années 1980, ce qui s'explique par un accès très inégal à l'éducation, un changement dans les rapports de force sociaux, une nouvelle forme de « gouvernance » – dite corporate governance – fondée sur la maximisation de la valeur actionnariale des entreprises et sur de nouvelles formes de rémunération récompensant les dirigeants [\[1\]](#).

Dans un contexte de libéralisation économique généralisée et de construction de l'Union européenne, le monde du travail et la place qu'y tiennent les étrangers se sont profondément transformés en trente ans. De nouveaux termes apparaissent pour accompagner ces mutations économiques et légitimer des politiques

publiques qui se développent aussi bien au Nord qu'au Sud : on parle désormais d'« immigration choisie », de « codéveloppement » ou encore d'« économie de la connaissance » et de « migrations temporaires », tandis que les législations lient de plus en plus le droit au séjour à l'existence d'un emploi effectif. L'intérêt porté aux salariés détachés, aux contrats saisonniers, aux migrants hautement qualifiés et aux étudiants internationaux se renforce dans de nombreux pays ces dernières années et va jusqu'à faire disparaître la figure même de l'ouvrier immigré (Alain Morice et Swanie Potot). C'est en fait un double mouvement qui est à l'œuvre : d'industrielle, la migration dont le marché du travail légal est demandeur devient tertiaire et temporaire ; dans le même temps, de main-d'œuvre non qualifiée, elle devient de plus en plus qualifiée et diplômée selon un principe « contrôle et qualité » d'une politique sélective autant qu'élective. Cela se traduit concrètement par l'examen de dossiers de candidature dès le pays d'origine, la création de visas spécifiques et la constitution de listes professionnelles et de quotas aux critères prédéfinis. À l'opposé, la présence de sans-papiers, officiellement combattue, est tolérée au sein de secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme les métiers du bâtiment, de l'agriculture et du service à la personne. Ainsi, l'immigration non qualifiée se voit glisser dans une clandestinité plus ou moins tolérée.

Ce chapitre revient sur les inégalités d'accès à l'emploi et les formes de précarisation sociale produites en partie par les politiques migratoires actuelles de plus en plus

sélectives, en même temps qu'il rend compte de dynamiques de classement par le haut et d'une labilité des statuts, entre ici et là-bas, rendues possibles dans des cas de migration pendulaire. Sachant que la mobilité internationale contribue à faire évoluer les principes nationaux de hiérarchisation et de fractionnement social, quel prestige le migrant en retire-t-il ? Quelle légitimité cette mobilité lui procure-t-elle ?

I. – Le migrant, agent de codéveloppement économique et culturel ?

Contrairement aux perceptions qui prévalaient dans les années 1970 et 1980, de nombreux universitaires, organismes internationaux et gouvernements réévaluent la relation entre migration et développement, et considèrent désormais que la migration peut apporter une contribution importante au développement des pays pauvres. Les migrants et leurs descendants sont désormais perçus comme pourvoyeurs de ressources, agents du processus de développement du pays d'origine (Stephen Castles et Raúl Delgado Wise). Certaines voix s'élèvent toutefois contre cette tendance générale à l'excès d'optimisme à l'égard du potentiel de développement lié aux processus migratoires et à la responsabilité des migrants : à trop y insister, on court le risque de délier les gouvernements de leurs propres

responsabilités dans les processus de développement.

Diverses politiques des pays d'origine envers leurs ressortissants à l'étranger coexistent actuellement, qui ne suivent pas nécessairement un cours linéaire, mais évoluent dans un sens comme dans l'autre suivant les enjeux économiques et politiques du moment. Trois principaux positionnements se dégagent : 1) un État désintéressé et dénonciateur qui traite ses ressortissants comme des non-nationaux, sinon des fuyards et des traîtres ; 2) un État qui tout en encourageant quelques formes de nationalisme à distance préfère garder le contrôle total des modalités d'investissement de ses ressortissants ; 3) un État qui accorde la double nationalité à ses émigrés et une entière participation socio-économique et politique dans la politique nationale (ce qui ne va pas sans favoriser l'émergence d'un sentiment national chez les migrants et leurs descendants).

La plupart des gouvernements des pays d'origine ont cependant compris depuis quelques décennies déjà que leurs ressortissants peuvent jouer un rôle important dans le développement économique de leur pays et la mise en œuvre d'une politique diplomatique et culturelle. Des mesures administratives et législatives sont adoptées par ces États pour faciliter les transferts financiers des migrants et assouplir les formalités des investissements. La Banque mondiale estime l'argent transféré au pays d'origine par les migrants à 414 milliards de dollars (306 milliards d'euros) en 2013, soit une augmentation de 6,3 % par rapport à 2012 [\[2\]](#). Cela représenterait la

deuxième source de revenus pour les pays en voie de développement, avant l'aide internationale. D'autres initiatives sont conduites dans le domaine de l'éducation et de la recherche pour favoriser le retour des scientifiques. Au niveau politique, on voit apparaître des ministères chargés des affaires de la diaspora, spécifiques ou non (ministères tels que ceux du Travail, de la Famille, du Tourisme ou des Affaires étrangères), qui développent de nouvelles structures.

En Algérie, par exemple, le « ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté nationale à l'étranger » a mis en place à l'automne 2008 tout un ensemble de dispositifs concernant la communauté algérienne vivant à l'étranger : Conseil de la Communauté nationale à l'étranger, Comité national intersectoriel de la communauté à l'étranger, Observatoire algérien de la migration internationale. Cela s'accompagne de la création d'institutions ou de structures qui dépassent le simple cadre national pour avoir une action à l'étranger, à l'appui des ambassades, consulats et centres culturels. Analyser ces initiatives hors cadre national est déterminant dans la compréhension des modalités de mise en place d'un nationalisme à distance auprès notamment des descendants d'immigrés qui sont particulièrement visés par ces mesures. C'est ce qui détermine en partie leur engouement pour un « tourisme des racines [3] ». C'est en ce sens qu'il faut aussi comprendre l'encouragement depuis les années 2000 à la création d'entreprises dirigées par des enfants d'émigrés binationaux dans un

contexte entrepreneurial libéralisé ouvert à ce type d'initiative. En référence au texte de Sayad identifiant « trois âges de l'émigration », Emmanuelle Santelli souligne « trois âges d'investissement » marquant différemment le lien socio-économique à l'Algérie de jeunes descendants de parents immigrés. Dans les années 1970, l'investissement est étroitement lié au projet de retour des parents. L'investissement familial y est essentiellement immobilier, patrimonial : il s'agit d'acheter la maison du retour. Durant cette période, l'Algérie est un horizon des possibles pour ces jeunes enfants ou adolescents. Le rapport au pays d'origine des parents est fréquent et constitue une étape indispensable à leur parcours. Mais l'installation n'y est pas définitive, elle est seulement entretenue dans l'illusion d'un retour familial comme le démontre Sayad. Durant les années 1990, avec la montée de l'intégrisme et du terrorisme dans un contexte de guerre civile, l'Algérie leur apparaît sous un nouveau visage. À la crise politique s'ajoutent pour ces jeunes diverses déceptions qui désacralisent en quelque sorte l'Algérie de leur enfance : l'arabisation du système éducatif est vécue comme un handicap à un éventuel « retour ». Ils prennent par ailleurs la mesure du fléau de la corruption politique et d'une crise sociale au sein de la société algérienne entre les anciennes générations fortement marquées culturellement par la colonisation et les jeunes générations en révolte contre les idéaux et modèle sociétaux de leurs parents. Leur projet d'investissement économique est alors repoussé à plus tard, à des jours meilleurs. Le troisième âge d'investissement est celui de

la décennie 2000. Investir en Algérie, c'est occuper une place sur un marché économique en pleine expansion, où « tout est à faire » quand les perspectives de croissance et/ou de promotion sociale sont moroses en France.

Jérôme Elie, Marylène Lieber et Christine Lutringer [\[4\]](#) montrent dans leur article de quelle manière la Chine et l'Inde, aujourd'hui puissances économiques, ont appliqué ce type de politique de retour envers leur diaspora dès les années 1970 et constituent des exemples particulièrement intéressants en raison de l'ampleur et de la composition de leurs flux migratoires. Ces deux pays figurent parmi les pays de plus forte émigration (deuxième et troisième plus grandes diasporas au monde) et ils sont parmi les plus grands récepteurs de transferts de fonds. En outre, la Chine et l'Inde connaissent un flux grandissant de professionnels hautement qualifiés qui partent pour les pays occidentaux. Dès les années 1970, l'Inde a fait preuve d'un grand intérêt pour les investissements comme pour les transferts de fonds des Indiens de l'étranger (en particulier ceux envoyés depuis les pays du Golfe) qui représentent des contributions substantielles pour les familles restées au pays. Dès cette époque, le gouvernement met en place un programme donnant la possibilité aux Indiens non résidents de déposer des fonds en Inde à des taux d'intérêt attractifs, tout en permettant librement leur reconversion en monnaie étrangère. La création, en 1973, de la catégorie fiscale de Non Resident Indian (NRI), a permis de son côté d'éviter

la double imposition. En 1986, le gouvernement a établi un service destiné à faciliter les investissements de la part des NRI et l'année suivante, il a fondé la Indo-NRI Chamber of Commerce and Culture.

En Chine, une ouverture partielle de certaines frontières est rendue possible après la révolution culturelle. Entre 1978 et 2000, plus de 360 lois et règlements sur les Chinois vivant à l'étranger sont promulgués par le Parti communiste et plus de 800 par le Conseil des affaires de l'État. Par ailleurs, dès 1980, le départ de personnes qualifiées et d'étudiants chinois est facilité par une politique d'aide du gouvernement chinois. Ce mouvement s'est intensifié dès le milieu des années 1990 par la « loi de la RPC sur le contrôle des sorties et des entrées des citoyens » du 1er février 1986 permettant l'obtention d'un passeport pour toute personne qui bénéficie d'une invitation et d'un soutien financier à l'étranger (Hélène Le Bail). L'ensemble de ces mesures a incité à la création d'agences privées d'émigration, que ce soit pour le travail, les études, le mariage, que le gouvernement chinois tente désormais de réguler (Biao Xiang). En parallèle, les Chinois de l'étranger se sont vu octroyer des facilités d'entrée et de sortie. La politique du gouvernement envers les Chinois de l'étranger peut se résumer dès les années 1980 au slogan *hui guo fuwu* (rentrer pour servir son pays). Elle est fondée avant tout sur le maintien de liens culturels auprès d'eux et s'appuie, pour ce faire, sur des associations (professionnelles ou d'étudiants) qu'elle soutient, des journaux en mandarin et des écoles de

langués [5]. Aujourd'hui, nombreuses sont les personnes à vouloir apprendre le mandarin, et la Chine soutient ce mouvement en créant partout des instituts Confucius, en envoyant des enseignants à l'étranger et en accueillant les enseignants de chinois. Le thème de l'unité de la communauté chinoise est en outre fréquemment relayé par les quotidiens, sites Internet et chaînes de télévision.

II. – Des migrations temporaires sélectives

Une autre tendance actuelle est l'encouragement à des programmes de migration temporaire par des organismes internationaux comme l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du travail ou encore l'Organisation mondiale du commerce. Ces politiques migratoires se diffusent un peu partout dans le monde, au sud de l'Europe, en Amérique latine, en Asie ou encore dans les pays du Golfe, et sont présentées comme une alternative à l'immigration permanente légale ou irrégulière.

1. La mobilité internationale des élites

Dans le contexte actuel de globalisation des échanges et de promotion d'une internationalisation des élites, il faut se prémunir contre l'illusion de toute « nouveauté », et notamment celle qui qualifie bien souvent le phénomène

de cosmopolitisme des élites et d'internationalisation des cadres. Émile Durkheim emploie déjà dans ces cours sur le socialisme (1928) le concept d'« internationalisme professionnel » pour analyser les rapprochements de savants, d'industriels, d'ouvriers, de financiers des différents pays. Mais à la différence du rêve saint-simonien, il ne croit pas en un avenir où l'humanité tout entière ne formerait qu'un seul et vaste atelier. De leur côté, les historiens (Jacques Le Goff, Fernand Braudel) nous rappellent la genèse de ces catégories en Europe : elle se situe dès le Moyen Âge dans l'histoire même des échanges des élites cléricales qui circulaient entre Paris, Oxford, Bologne et Coimbra et qui ont abouti à la création des premières universités en Europe, ainsi que dans l'histoire des échanges marchands activés dès le ^{xii}^e siècle dans la Hanse entre la Baltique et la mer du Nord, par de riches familles qui occuperont ensuite une place décisive dans la construction de secteurs entiers de l'économie capitaliste telles la construction ferroviaire et la haute finance. La nature même du capital a évolué au cours du temps, il n'est plus foncier, mais immobilier et financier comme le montre l'économiste Thomas Piketty dans son ouvrage *Le capital au ^{xxi}^e siècle*. La sociologue Anne-Catherine Wagner souligne quant à elle dans son ouvrage sur *Les nouvelles élites de la mondialisation* [6] que l'internationalisme aujourd'hui n'est plus strictement familial comme par le passé, il s'est réorganisé après les années 1950 à partir d'un système d'institutions (notamment les cercles et écoles internationales). Ces institutions ne sont pas directement

liées à l'économie. Elles sont apparues dans un autre contexte, celui des relations internationales de l'après-guerre où diplomates, militaires de haut rang et fonctionnaires internationaux ont joué un rôle central.

Si la mobilité internationale des élites (cadres et étudiants), et son ancrage dans des réseaux transnationaux, est un phénomène ancien, l'enjeu de sa connaissance se pose aujourd'hui avec toujours autant d'acuité. Ce champ de recherche s'est renouvelé ces dernières années. Il ne se limite plus à revisiter la question – toujours d'actualité – de la fuite des cerveaux, mais cherche à approfondir la connaissance de ces catégories à travers l'analyse de leurs trajectoires diversifiées d'étude, de leurs conditions sociales et leurs expériences vécues, ou encore du rôle de la diaspora scientifique. Ce champ de recherche ouvre aussi un nouveau spectre de pistes de réflexion : enjeux des politiques publiques d'internationalisation, et de leurs effets attendus et non attendus ; mobilité sociale et d'accès à l'emploi devenu difficile pour les diplômés dans le pays d'accueil et d'origine ; contrôle migratoire et sélection sociale dès le pays d'origine ; ou encore inégalités sociales et divisions sociales qui se creusent au sein d'une même catégorie sociale, entre les étudiants des pays du Nord et du Sud ou entre les cadres mobiles et non mobiles dans chacun de ces pays.

Le processus de réformes universitaires à l'échelle mondiale engagé depuis vingt ans a produit des effets directs sur l'évolution de l'internationalisation du monde universitaire : intégration volontariste d'un contenu

international aux programmes de formation ; encouragement à des mobilités entrantes et sortantes d'étudiants ; vente de services éducatifs à l'étranger ; développement de l'accueil de chercheurs étrangers et de réseaux internationaux de recherche scientifique ; participation diplomatique à des événements de rayonnement international. Ces réformes qui encouragent la mobilité internationale ne vont pas sans produire de nouvelles hiérarchisations et inégalités sociales (Stéphanie Garneau et Sylvie Mazzella).

Le système universitaire anglo-saxon qui tend à se généraliser prône plutôt une idéologie de la parentocratie (Philip Brown) et de la performance. La priorité est donnée aux stratégies des familles et aux ressources qu'elles sont prêtes à mobiliser pour que leurs enfants aient un avantage concurrentiel sur le marché de l'éducation et de l'emploi. Les classes moyennes qui aspirent à cette culture sont attirées par cette incitation aux études internationales, et n'hésitent pas à s'endetter lourdement pour envoyer leurs enfants étudier à l'étranger dans des établissements privés. Or, l'ouverture aux études internationales ne suffit pas à assurer un emploi à la fraction d'étudiants issue de la classe moyenne ou populaire. Ce sont les héritiers des familles aisées des pays du Nord qui s'en sortent le mieux en développant très tôt des dispositions sociales et une stratégie de valorisation d'une culture internationale (connaissance des langues, des cultures et des modes de vie étrangers, dispersion géographique de la famille et des relations, possibilité d'organiser le déroulement de la carrière dans

plusieurs pays).

Par ailleurs, des systèmes de sélection ont été mis en place par les pays traditionnels d'immigration afin de sélectionner toujours plus les candidats parmi un très grand nombre de postulants pour un nombre limité de visas à courte durée (par exemple le système à points en Australie, Canada et Nouvelle-Zélande et le dispositif Campus France créés dès 2005 dans différents pays d'origine). Des pays européens – Royaume-Uni, Pays-Bas et Danemark – s'en inspirent désormais comme outils de recrutement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée pour une période déterminée. Ils tiennent compte de la profession, de l'âge, du niveau d'études, des compétences linguistiques. D'autres critères entrent en ligne de compte comme l'indépendance financière sur une période donnée, le niveau de salaire précédent, les caractéristiques familiales ou le fait d'avoir des liens familiaux dans le pays d'accueil, d'être avec un conjoint hautement diplômé, etc. La Commission européenne étudie quant à elle un projet de « carte bleue européenne » en référence à la « carte verte » américaine. Pour obtenir cette carte, il faut être titulaire d'au moins une licence, justifier de cinq ans d'expérience dans un emploi qualifié dans un même secteur, et garantir d'une embauche dans une entreprise avec un salaire d'au moins 4 000 euros brut par mois. Elle est destinée à concurrencer les États-Unis et le Canada dans l'attraction d'une immigration professionnelle qualifiée grâce à une accélération de la procédure de délivrance d'un permis spécial de séjour et de travail aux

travailleurs ressortissants de pays tiers, aux fins d'un emploi hautement qualifié dans les États membres. Ces mesures sélectives, législatives et administratives, qui misent sur une différenciation croissante des salariés en fonction de critères de performance et de rentabilité plutôt que de connaissance et d'expertise technique, et sur une compétition qui prend l'allure d'une « guerre des talents » à l'échelle européenne et internationale, produisent déjà des effets non seulement dans les pays d'origine mais aussi dans les pays d'accueil. Elles engendrent notamment une fragmentation des classes moyennes et supérieures des pays d'accueil et un affaiblissement national et international de leur position compétitive.

2. Le travailleur détaché et l'ouvrier saisonnier

– Le travailleur détaché et l'ouvrier saisonnier sont souvent pris en exemple pour dénoncer les dérives et abus dans le domaine du droit et des conditions de travail de la part d'employeurs peu scrupuleux. Ils illustrent le cas du « salariat bridé », dont parle Yann Moulier-Boutang [7] constitué d'une main-d'œuvre flexible que l'économie libérale encourage, disponible pour « faire des heures » et qu'on assigne à circuler selon le bon vouloir de l'entreprise dans le cadre de la prestation de service. Le statut de travailleur détaché est défini par la directive européenne du 16 décembre 1996, elle-même établie par le Conseil et le Parlement européens :

Un travailleur est considéré comme « détaché » s'il

travaille dans un État membre de l'UE parce que son employeur l'envoie provisoirement poursuivre ses fonctions dans cet État membre. Par exemple, un prestataire de services peut remporter un contrat dans un autre pays et décider d'envoyer ses employés exécuter ce contrat sur place. [...] Cette catégorie ne comprend pas les travailleurs migrants qui se rendent dans un autre État membre pour y chercher un emploi et qui y travaillent.

Selon un rapport français du ministère du Travail, la France est en Europe le deuxième pays d'accueil de ce type de salarié (144 411 travailleurs détachés en 2011) derrière l'Allemagne (311 000) et devant la Belgique (125 000). Les salariés détachés en France d'origine européenne sont en majorité polonais (27 700, soit 19 %), portugais (16 500, soit 11 %) et roumains (13 200, soit 9 %). Par ailleurs, quelque 18 500 Français sont détachés en France (13 %) par une entreprise européenne. Les trois principaux secteurs concernés sont la construction (33 % des travailleurs détachés), l'industrie (25 %) et le travail temporaire (20 %). Le nombre de travailleurs détachés est en augmentation forte au sein du bâtiment et des travaux publics depuis 2008 (63 659 en 2011 contre 5 865 en 2008) et dans le secteur de l'agriculture où il attire de plus en plus de travailleurs détachés. Les cotisations sociales appliquées sont celles du pays d'origine. Ce qui permet à un employeur d'embaucher des travailleurs à moindre coût dans des pays aux cotisations sociales bien plus élevées. En revanche, le salaire et les conditions de

travail de l'employé détaché relèvent des règles du pays dans lequel il travaille. Un travailleur détaché en France doit donc gagner au moins le SMIC. Dans les faits, on constate que le contournement de ces règles s'accroît. Le salarié dispose d'un pouvoir de négociation très défavorable [8]. En cas de litige, il risque à tout moment de perdre non seulement son emploi comme les autres salariés, mais aussi son droit de se maintenir sur le territoire. Il ne bénéficie pas de la libre circulation et ne peut donc menacer de changer d'employeur. La nature très temporaire du séjour et le pouvoir conféré à l'employeur empêchent également toute possibilité d'une représentation syndicale. Il est aussi dénoncé l'absence d'égalité de traitement avec les salariés locaux : il ne peut se prévaloir des règles relatives au contrat de travail, au licenciement, à la représentation et surtout au taux de salaire en dehors du SMIC.

En France, les contrats saisonniers dans les exploitations agricoles dits « contrat OMI », du nom de l'Office des migrations internationales, devenu Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), puis Office français d'immigration et d'intégration (OFII), datent de 1946, soit quatre ans après la mise en place du programme Bracero aux États-Unis. Jusqu'à la première moitié du xx^e siècle, ces tâches agricoles étaient réalisées au moment de changement de saison grâce à des migrations de proximité, mais à partir des années 1950, les conditions de travail de ce secteur se sont radicalement transformées. La main-d'œuvre est recrutée à l'étranger avec une durée de

séjour étendue à six mois tandis que les modes de production traditionnels de l'arrachage par exemple se mécanisent et que le désherbage chimique fait son apparition, ceci afin d'accroître la rentabilité et de baisser les coûts salariaux qui triplent entre 1955 et 1967. La précarité des ouvriers saisonniers dans le secteur de l'agriculture s'exprime doublement : de par le statut de l'emploi, qui freine la reconnaissance de leur ancienneté et leur qualification et ne leur permet pas de recevoir ni prime de précarité ni indemnisation complémentaire en cas de maladie ou d'accident de travail ; de par le statut de séjour temporaire qui est dépendant du renouvellement du contrat par l'employeur. La création en 2007 en France d'une carte de séjour « saisonnier » valable trois ans aurait pu laisser penser qu'une véritable avancée en termes d'accès aux droits allait se mettre en place. Il n'en est rien comme le soulignent les travaux de Béatrice Mésini [9] ou de Frédéric Decosse [10] puisque ce titre n'autorise le saisonnier à travailler en France que six mois sur douze et que son permis de séjour reste conditionné par l'existence d'un contrat de travail. Le salarié s'engage à maintenir sa résidence habituelle dans son pays d'origine, ce qui l'exclut du bénéfice d'un certain nombre de droits sociaux. Alors que des cotisations Assedic sont souvent prélevées, le travail saisonnier n'ouvre pas de droits aux allocations chômage. En matière de protection sociale, le maintien du droit à la couverture sociale s'arrête généralement au terme du contrat de travail. De plus, les saisonniers ne sont pas signalés par les employeurs comme des salariés affectés à des opérations contaminantes alors

qu'ils sont en contact avec un certain nombre de substances cancérogènes et/ou toxiques dans leur travail.

III. – Une commercialisation de la frontière

Bien que les conditions d'internationalisation du travail soient plus favorables aux classes supérieures ou moyennes qu'aux classes ouvrières, une certaine mobilité sociale à l'échelle internationale est accessible aux classes populaires ou pauvres. Certains auteurs n'hésitent pas à nommer mondialisation par le bas le fait que des populations plus pauvres puissent aussi participer activement à l'économie mondiale et trouver une voie d'ascension sociale dans le cadre d'une mobilité transfrontalière.

Dans un texte publié en 1996 [\[11\]](#), Alejandro Portes explique le fonctionnement de communautés transnationales dans le secteur économique et comment des migrants réagissent à des politiques étatiques de fermeture de frontières entre le Nord et le Sud (entre centre et périphérie). La frontière leur procure un avantage d'autant plus compétitif qu'elle est plus difficile à traverser. À l'image du barrage : elle doit être suffisamment élevée pour que le franchissement produise de l'énergie (une plus-value), et en même temps, assez régulée pour que des échanges aient lieu.

Il existe ainsi des communautés transfrontalières issues des migrations qui déploient leurs activités économiques et sociales à cheval sur deux pays. Ces occupations profitent des différentiels de prix entre pays. Ce mode nouveau d'adaptation des migrants est rendu possible par la crise des emplois industriels, par l'insécurité économique rencontrées dans les pays traditionnels d'accueil, par les baisses de tarifs des transports longue distance ainsi que par l'explosion de la vitesse de circulation de l'information.

« Cette économie de la frontière se caractérise avant tout par le fait qu'elle offre aux nouveaux immigrés une alternative à l'emploi salarié du marché du travail principal – alternative qui en exploite sans doute certains mais qui permet à d'autres de se lancer un jour dans les affaires » (Alejandro Portes). L'argument de la discrimination sociale chez Alejandro Portes est en quelque sorte retourné : si les immigrés ne sont pas sur le marché général du travail, ce n'est pas parce qu'ils en sont exclus, c'est parce qu'ils ne veulent pas y aller. La transnationalisation du travail y est vue comme un phénomène potentiellement puissant : c'est une adaptation « par le bas » à la mondialisation du capital qui pourrait, à long terme, freiner la croissance des inégalités internationales ou, à court terme, creuser les disparités régionales et les inégalités dans les pays d'émigration. Alejandro Portes et Alain Tarrus ont respectivement employé la notion de « mondialisation par le bas » pour souligner ce phénomène socio-économique, qu'il s'agisse de petits entrepreneurs

cubains commerçant entre Cuba et les États-Unis (alors que les deux pays sont officiellement économiquement fermés depuis 1962), ou de réseaux de commerçants maghrébins dans les économies euro-méditerranéennes. Leurs études montrent comment ces petits commerçants détournent à leur profit les interdits et les lois, sans forcément être dans l'illégalité. À la différence de la figure traditionnelle du petit commerçant autochtone dont la promotion sociale (évasion du monde ouvrier vers le milieu commerçant) reste vite limitée face à la rude concurrence de la grande distribution et l'accroissement de l'intervention réglementaire et fiscale des pouvoirs publics, ces petits entrepreneurs transfrontaliers créent un marché du travail parallèle, à côté du marché principal et officiel de l'emploi, au sein duquel ils ont la possibilité de vivre une promotion sociale et d'y acquérir un certain prestige social.

S'agit-il d'une formation d'enclaves économiques ethniques régies par des réseaux communautaires relativement fermés ? Comment qualifier les relations de travail que génère ce type d'activité dans un secteur commercial entre petits commerçants autochtones, issus d'anciennes générations de migrants, et derniers venus ? Une abondante littérature en anglais consacrée à l'ethnic business ou à l'ethnic entrepreneurship dès les années 1990 analyse les contraintes inhérentes à ce type d'accès au travail et examine les « solidarités obligées » entre employeur et employés. Il ressort que ces relations de travail ne doivent pas être idéalisées sous couvert d'un pseudocommunautarisme, au contraire : les enquêtes

empiriques montrent qu'elles sont organisées tour à tour et suivant les situations, par de strictes relations de domination, de concurrence ou selon des formes de solidarités dictées par des normes familiales ou morales (Roger Waldinger, Nancy Green). Ces commerçants étrangers aux statuts économiques et aux origines nationales différents, aux trajectoires et projets migratoires divers, forment un collectif moins autour d'une communauté ethnique ou corporatiste que d'une communauté transnationale de même esprit commercial dont la grande capacité est d'alimenter une croyance collective en un eldorado commercial transfrontalier. Établis et derniers venus constituent plutôt une niche sociale au sens qu'en donne Emmanuel Lazega [\[12\]](#) : une niche sociale n'est pas un groupe social parce qu'elle n'a pas nécessairement la légitimité accordée par une autorité extérieure. Elle se forme à partir de ressemblances fondées sur des caractéristiques endogènes (ici une même façon de casser les prix) et des caractéristiques exogènes (comme par exemple la renommée de ce dispositif commercial par-delà la Méditerranée), qui définissent au regard des acteurs une possibilité d'action commune.

Ce commerce transfrontalier profite à un autre secteur d'activité, celui des transports qui commercialise la marchandise et la mobilité humaine elle-même. Des compagnies d'autocars ayant pignon sur rue de part et d'autre de la frontière partagent ce marché en plein essor et fortement concurrentiel avec de multiples acteurs informels équipés de camionnettes qui sillonnent les

régions frontalières. Suivant qu'ils aient ou non des papiers et plus ou moins de ressources financières, les migrants font appel à l'un ou l'autre de ces modes de transport. Le transport des migrants est devenu une véritable industrie selon Rubén Hernández-León qui étudie ce dispositif économique entre le Mexique et les États-Unis, et plus particulièrement le couloir formé entre les villes de Monterrey, Houston, Tijuana ou San Diego, véritables plaques tournantes d'un commerce dont le but est de vendre aux migrants les conditions de leur mobilité. Ce marché est d'autant plus juteux dans les pays du Sud où le contexte libéral exacerbe les tensions dans les systèmes de transport privatisés et informels soumis à une concurrence brutale : les lieux de transport deviennent des espaces de compétitions économique, sociale et politique pour les opérateurs, usagers et collectivités locales.

Le phénomène de mondialisation économique a aussi un effet direct sur les territoires productifs. Il s'accompagne d'une concentration croissante des activités dans de grands pôles interconnectés. L'articulation traditionnelle entre pôles et arrière-pays se délite. L'arrière-pays devient une charge plutôt qu'une ressource pour les centres les plus riches et les plus insérés dans l'économie mondiale. Des villes mondiales se créent et cherchent leurs ressources ailleurs, le plus souvent à l'étranger dans un dispositif délocalisé où la main-d'œuvre est moins onéreuse (Saskia Sassen). On assiste ainsi à une croissance des délocalisations d'entreprises dans des zones franches et frontalières, ce

qui n'est pas sans entraîner des changements sociaux et territoriaux majeurs. Le développement des maquiladoras au Mexique, usines de sous-traitance rattachées à une maison mère aux États-Unis, en donne un exemple fameux [13]. L'industrialisation de la région frontalière du Nord du Mexique a commencé dès les années 1960 avec l'arrivée de l'industrie maquiladora. Au cours des quatre dernières décennies, les maquiladoras ont développé un rôle important dans la création d'emplois, ainsi que dans la diversification des pôles industriels situés sur la frontière nord (dans les premiers temps surtout dans les secteurs du textile, de la mécanique et de la chaussure). Dans les années 1990, les changements survenus dans les secteurs industriels de l'automobile et de l'électronique en particulier ont produit des transformations territoriales majeures dans cette région mexicaine. La région de la ville de Ciudad Juárez, située au nord du Mexique dans l'État de Chihuahua, est exemplaire d'un processus de construction de tout un environnement institutionnel frontalier autour du développement concurrentiel des maquiladoras [14]. Au début des années 1990, le gouvernement de l'état mexicain (Chihuahua) a relancé l'activité de la ville à travers un programme appuyé par des associations d'entrepreneurs, programme repris par les administrations des différents partis au pouvoir localement et nationalement. Ce programme en lien avec les maquiladoras de la ville vise alors la réalisation de clusters industriels à fort contenu technologique à l'appui d'une main-d'œuvre qualifiée mexicaine (formée aux États-Unis). Cette nouvelle croissance industrielle locale

n'est pas sans effets sur les décisions d'implanter alors des centres de recherche & développement dans la région. En définitive, c'est tout un ensemble de liens personnels et professionnels entre Américano-Mexicains de la région qui se sont créés de part et d'autre de la frontière, et qui dépassent le cadre de départ. Ces réseaux diffusent par exemple des informations sur les embauches, sur les conflits dans une entreprise, sur l'installation d'une nouvelle usine. El Paso, la ville nord-américaine, continue à jouer un rôle essentiel dans le développement de Ciudad Juárez, notamment à travers son pôle universitaire attractif. De son côté, El Paso peut compter sur les bas salaires propres au Mexique et bénéficie du développement mexicain sans lequel son université et son activité tertiaire ne recevraient pas les financements et les publics attendus permettant leur surprenante croissance pour une région traditionnellement désertique. Si la frontière mexicaine est bien réelle et difficile à franchir pour une grande partie des migrants, il existe un milieu social pour lequel elle n'existe pratiquement pas, constitué de personnes dotées de diplômes et/ou de capital, aussi à l'aise en anglais qu'en espagnol, qui vivent seuls ou en famille dans des pays situés des deux côtés de la frontière et dont ils ne savent plus très bien lequel des deux est le « leur ».

Notes

- [1] Voir T. Piketty, *Le Capital au xxi^e siècle*, Le Seuil, 2013.
- [2] Source Internet : <http://www.worldbank.org/migration>.
- [3] J. Bidet, *Vacances au bled de descendants d'immigrés algériens : trajectoires, pratiques, appartenances*, thèse de doctorat, Université Louis Lumière Lyon II, décembre 2013.
- [4] J. Elie, M. Lieber, Ch. Lutringer, « Migration et développement : les politiques de la Chine et de l'Inde à l'égard de leurs communautés d'outre-mer », *International Development Policy/Revue internationale de politique de développement*, 2011, 2.
- [5] H. Liu, « Old linkages, new networks: the globalization of overseas Chinese voluntary associations and its implications », *The China Quarterly*, 1998, 1, 55, p. 582-609.
- [6] Puf, « Sciences sociales et sociétés », 1998.
- [7] *De l'esclavage au salariat : économie historique du salariat bridé*, Puf, 1998.
- [8] A. Math, A. Spire, « Vers une immigration permanente de travailleurs temporaires. Du mode 4 de l'AGCS aux différents régimes migratoires de travailleurs détachés », IRES, document de travail, 2004.
- [9] B. Mésini, « Contentieux prud'homal des étrangers saisonniers dans les Bouches-du-Rhône », in dossier « Travailleurs saisonniers dans l'agriculture européenne », *Études rurales*, 2009, no 182, p. 121-138.
- [10] F. Décosse, *Migrations sous contrôle. Agriculture intensive et saisonniers marocains sous contrat « OMI »*, thèse de doctorat, EHESS Paris, décembre 2011.
- [11] A. Portes, « Transnational Communities. Their Emergence and Significance in the Contemporary World

System », in R. P. Korzeniewicz, W.C. Smith (dir.), *Latin America in the World Economy*, Westport, Greenwood Press, p. 151-168, traduit en 1999 sous le titre « La mondialisation par le bas, l'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, p. 15-25.

[12] E. Lazega, « Le phénomène collégial : une théorie structurale de l'action collective entre pairs », *Revue française de sociologie*, 1999, vol. 40, no 40-4, p. 639-670.

[13] Voir notamment les travaux de Jorge Carrillo, Mónica Casalet ou Delphine Mercier.

[14] Daniel Villavicencio (éd.), *La emergencia de dinámicas institucionales de apoyo a la industria maquiladora de Mexico*, Mexico, UAM/Ed. M.A. Porrúa, 2006.

Conclusion

Quoi de commun entre un commerçant chinois émigrant en Algérie et un couple de retraités français s'installant en Espagne ? Rien sinon qu'ils posent aux sciences sociales des questions inédites ou négligées parce que jusque-là négligeables. Le monde de la recherche doit faire face aujourd'hui à un nouveau défi. Avec la croissance et la diversification des migrations internationales, il se doit de saisir un phénomène de grande ampleur et de faire se rejoindre des disciplines – sociologie, anthropologie, économie, sciences politiques, droit, psychologie, sans oublier l'histoire – dont la tradition de coopération transdisciplinaire dans ce domaine n'est pas aussi évidente qu'on peut le penser. Quantitative comme qualitative, l'évolution des migrations touche et relie les cinq continents, en flux et en reflux, des zones de départ se muant en zones d'accueil ou de transit. Elle touche toutes les classes des sociétés et tous les motifs de l'action humaine – socio-économique, politique, éducationnel, climatique, ethnique ou religieux, psychologique – qu'il est de plus en plus difficile à désimbriquer. De nouvelles appartenances se dessinent par-delà les frontières, et les solidarités traditionnelles se redéplient, via les satellites, en communautés virtuelles. La nouvelle « réalité augmentée » des migrations rend évidemment compte des évolutions économiques d'un monde nouveau émergent, redistribuant les cartes au

sein des pays pauvres. De nouvelles tactiques apparaissent aussi, les pays les plus pauvres pouvant tirer parti d'une émigration autrefois considérée comme un frein ou un handicap.

Ce ne sont pas seulement les chercheurs qui sont déroutés par l'expansion des mobilités géographiques et sociales. Aux frontières et aux politiques nationales se superposent désormais des politiques publiques régionales, des négociations multilatérales, en attendant celles internationales. Devant l'afflux de migrants, hommes et femmes, adultes et enfants, la tentation est grande de la suspicion envers l'étranger, du repli sur soi, du renforcement des frontières, voire de leur militarisation, même si ces fermetures peuvent accentuer des différentiels économiques fluctuants. Face à la mise en place d'instruments de contrôle de plus en plus performants et uniformisés, et dans la confusion des genres entre gestion de l'immigration et politique d'asile, la protection sociale du migrant reste l'angle mort d'une politique internationale balbutiante.

La question migratoire devient un enjeu scientifique majeur pour penser la multiplication de situations de domination sociale et de violences physiques ou symboliques, situations auxquelles les migrants(es) s'efforcent de « faire face » sur différents modes en développant des stratégies de contournement, de résistance, de lutte. Il arrive que la situation de domination se retourne et permette à des dominés ici de devenir des dominants là-bas. Les migrants s'inscrivent dans des espaces sociaux et économiques à légitimité

différenciée qui construisent des processus hiérarchisés de mondialisation « par le haut » et « par le bas ».

Le chercheur doit cependant éviter de tomber dans le piège du discours prescriptif d'une doxa mondialisatrice, le globish économique, tendant à faire du migrant un homo economicus rationnel, alocalisé, capable de maximaliser économiquement et socialement ses déplacements. C'est en partie vrai pour certaines catégories de migrants. C'est globalement faux pour ceux d'entre eux, clandestins, apatrides, refusés de l'asile, dominés dans des sociétés d'accueil souvent en crise. La gageure est d'autant plus délicate pour le chercheur que le risque est d'opérer une synthèse globalisante – transnationale – avant d'avoir exploré empiriquement le sujet en profondeur. Tenir les deux bouts de l'enquête de terrain contextualisée et de l'étude synthétique pluridisciplinaire n'est pas le moindre des défis que lancent les nouvelles migrations aux spécialistes de la mondialisation. Ouvrier immigré aliéné ou cerveau d'alien en fuite, le migrant est à la fois toujours le même et un véritable mutant : éternel pionnier de son destin, en quête d'une herbe plus verte, ou tout simplement d'un lieu où survivre, il dispose aujourd'hui d'un choix élargi de stratégies d'actions et de modalités de relations aux lieux, qui en fait un animal de proie d'autant plus incontrôlable qu'il est nombreux.

Obligés de se départir d'un point de vue national trop étroit et parcellaire (l'émigré ou l'immigré), qui enferme le migrant dans un « nationalisme méthodologique » et rend difficilement compte de la diversification des

stratégies et des trajectoires, la plupart des chercheurs, plutôt que de croiser les approches, ont voulu surplomber l'analyse. Si ces travaux ont très largement enrichi et renouvelé le champ d'investigation, s'appuyant sur un développement des flux migratoires dans le monde, ils se sont construits par opposition, voire par rejet des recherches antérieures. Ce n'est d'ailleurs pas le seul domaine où peut être observé un certain déficit de capitalisation des résultats de la recherche. Or, il est temps de croiser les différentes approches qui depuis le début du XX^e siècle analysent la figure de l'étranger.

Pour comprendre de nouveaux phénomènes, toute science ne peut qu'avancer en prenant appui sur les résultats passés. Au-delà de la volonté de synthèse de l'état actuel des connaissances, c'est toute l'ambition modeste de cet ouvrage : contribuer à envisager ces nouvelles recherches dans une optique de capitalisation des recherches antérieures qui a fait souvent défaut dans ce domaine des migrations, aussi bien aux chercheurs qu'à leurs lecteurs.

Bibliographie

Agier M., Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire, Flammarion, 2008.

Amelina A., Nergiz D., Faist Th., Glick Schiller N., Beyond Methodological Nationalism: Research Methodologies for Cross-Border Studies, London, Routledge, 2012.

Anteby-Yemini L., Baby-Collin V., Mazzella S., Murlane S., Parizot C., Regnard C. et Sintès P. (dir.), Borders, Mobilities and Migrations Perspectives from the Mediterranean, XIX-XXIst Century, Brussels, Peter Lang, 2014.

Arena F., De Gourcy C., Knibiehler Y. (dir.), Familles en mouvement. Migration et parentalité en Méditerranée, Aix-en-Provence, PUAM, « Penser le genre », 2013.

Badie B., Brauman R., Decaux E., Devin G., Wihtol de Wenden C., Pour un autre regard sur les migrations. Construire une gouvernance mondiale, La Découverte, « Sur le vif », 2008.

Baldassar L., Merla L., « Les dynamiques de soin transnationales entre émotions et considérations économiques », Recherches sociologiques et anthropologiques, 2010, 41-1, p 1-14.

Barou J., Loch D., « Les migrants dans l'espace

transnational : permanence et changement », Revue européenne des migrations internationales, 2012, vol. 28.

Bava S., « Migration-Religion Studies in France: Evolving toward a Religious Anthropology of Movement », Annual Review of Anthropology, 2011, no 40, p. 493-507.

Beck U., Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation, Flammarion, « Champ essai », 2009.

Bennafla K., Peraldi M. (dir.), « Frontières et logiques de passage », Cultures & Conflits, 2008, no 72.

Bernardot M., « Qui sont les indésirables ? La production des catégories de refoulement », in M. Jaeger (dir.), Des usagers aux citoyens. De l'usage des catégories en action sociale et médico-sociale, Dunod, 2011, p. 101-114.

Boccagni P., « Revisiting the "Transnational" in Migration Studies: a Sociological Understanding », Revue européenne des migrations internationales, Migrations, transnationalisme et diaspora : théorie et études de cas, 2012, vol. 28, no 1, p. 33-50.

Boubakri H., Mazzella S., « L'horizon transnational d'une famille tunisienne élargie », Autrepart, 2011, nos 57-58, 1-2, p. 111-126.

Boubakri H., « Les migrations en Tunisie après la révolution » in dossier « Méditerranée : mare nostrum pour les migrants ? », Confluences Méditerranée, 2013, no 83, p. 31-46.

Bredeloup S., Migrations d'aventures. Terrains africains, CTHS, 2014.

Bredeloup S., Pliez O. (dir.), « Migrations entre les deux rives du Sahara », Autrepart, 2005, no 36.

Caillé A., Dufoix S. (dir.), Le Tournant global des sciences sociales, La Découverte, 2013.

Cambrézy L., Laacher S., Lassailly-Jacob V., Legoux L. (dir.), L'Asile au Sud, La Dispute, 2008.

Castles S., Delgado Wise R., Migration and Development: Perspectives from the South, Genève, International Organization for Migration, 2008.

Cortes G., Faret L. (dir.), Les Circulations transnationales, Armand Colin, 2009.

Cossee Cl., Miranda A., Ouali N., Séhili D. (dir.), Le Genre au cœur des migrations, Petra, 2012.

D'Halluin-Mabillot E., Les Épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon, Éditions de l'EHESS, 2012.

Diminescu D. (dir.), « Les Migrants connectés – TIC, mobilités et migrations », Réseaux, 2010, vol. 28, no 159.

Dumont A., « L'état des recherches sur les associations de migrants internationaux », Revue européenne des migrations internationales, 2010, vol. 26, no 2, p. 117-137.

Ehrenreich B., Hochschild A. R., *Global Woman: Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, New York, Metropolitan Press, 2002.

Faist Th., « Toward a Transnational Methodology: Methods to Address Methodological Nationalism, Essentialism, and Positionality », *Revue européenne des migrations internationales*, 2012, vol. 28, no 1, p. 51-70.

Fassin D. (dir.), *Les Nouvelles Frontières de la société française. Enquête sur l'altérité nationale*, La Découverte, 2010.

Garneau S., Mazzella S. (dir.), « Transformations des mobilités étudiantes Nord-Sud : approches démographiques et sociologiques », *Cahier québécois de démographie*, 2013, vol. 42, no 2.

Glick Schiller N., Bash L., Blanc-Szanton C., *Towards a Transnational Perspective on Migration: Race, Class, Ethnicity, and Nationalism Reconsidered*, New York, New York Academy of Sciences, 1992.

Hernández-León R., *Metropolitan Migrants: the Migration of Urban Mexicans to the United States*, Berkeley, University of California Press, 2008.

Jaworsky B., Levitt P., « Transnational Migration Studies: Past Developments and Future Trends », *Annual Review of Sociology*, 2007, vol. 33, p. 129-156.

Kergoat D., Miranda A., Ouali N. (dir.), « Migrantes et mobilisées », *Cahier du genre*, 2011, no 51.

Kraler A., Kofman E., Kohli M., Schmoll C. (dir.), Gender, Generations and the Family in International Migration, Amsterdam University Press, 2011.

Krasteva A., Rea A., Roulleau-Berger L. (dir.), « Migrations, pluralisation, ethnicisation des sociétés contemporaines », Sociologies, 2011.

Laacher S., De la violence à la persécution, femmes sur la route de l'exil, La Dispute, 2010.

Le Bail H., « Femmes chinoises et migration de mariage en Asie. Le cas des mariages arrangés sino-japonais », in T. Angeloff, M. Lieber (dir.), Chinoises au XXI siècle. Ruptures et continuités, La Découverte, « Recherches », 2012.

Mazzella S. (dir.), La Mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud, Karthala/IRMC, « Hommes et sociétés », 2009.

Missaoui L., Qacha F., Tarrus A., Transmigrants et nouveaux étrangers, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, « Socio-logiques », 2013.

Morice A., Potot S., De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat, Karthala, « Hommes et sociétés », 2010.

Nedelcu M., « (Re)penser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales ? », Revue européenne des migrations

internationales, 2010, vol. 26, no 2, p. 33-55.

Palidda S. (dir.), Migrations critiques, Karthala, 2011.

Robertson R., Globalization: Social Theory and Global Culture, Londres, Sage Books, 1992.

Santelli E., « Entre ici et là-bas : les parcours d'entrepreneurs transnationaux. Investissement économique en Algérie des descendants de l'immigration algérienne de France », Sociologie, 2010, vol. 1, 3, p. 393-411.

Sassen S., La Globalisation. Une sociologie, Gallimard, « NRF Essai », 2009.

Sayad A., La Double Absence, Préface de Pierre Bourdieu, Le Seuil, 1999.

Schütz A. [1944 et 1945], l'étranger – Suivi de L'homme qui rentre au pays, Allia, 2003.

Sintès P. (dir.), La Raison du mouvement. Territoires et réseaux de migrants albanais en Grèce, Karthala/MMSH/EFA, 2010.

Urry J., Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?, Armand Colin, 2005.

Valluy J. (dir.), « L'Europe des camps », Cultures & Conflits, 2005, no 57.

Wagner A.-C., Les Classes sociales dans la

mondialisation, La Découverte, « Repères », 2007.

Waldinger R., « Transnationalisme des immigrants et présence du passé », *Revue européenne des migrations internationales*, 2006, vol. 22, no 2, p. 23-41.

Wihtol de Wenden C., *La Question migratoire au XXI^e siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Les Presses de Sciences Po, 2010.

Zolberg A. R., « Chemins de la faim, chemin de la peur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1993, no 99, p. 36-42.